

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Économiques,
Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Commerciales

MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

En vue de l'obtention du diplôme Master en Sciences Commerciales

Spécialité : Finance et Commerce International

Thème

RÔLE DES POLITIQUES COMMERCIALES DANS LES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES : CAS DU SECTEUR AGRICOLE

Réalisé par :

Mme. MANSOURI Farida

Dirigé par :

Mme. OUENDI Lynda

Présenté devant les membres du jury :

Présidente :	Mme. Souria Hammache	M.C.A	UMMTO
Rapporteuse :	Mme. Lynda OUENDI	M.C.A	UMMTO
Examineur :	MmeKahina CHERROU	M.C.A	UMMTO

Année universitaire : 2024/2025

Remerciements

Je remercie d'abord Dieu qui m'a donné la

Patience et la volonté d'achever ce travail.

Je tiens à adresser mes vifs remerciements à mon

Encadreur Madame OUENDY Lynda pour ses précieuses

Orientations, son encouragement et ses conseils qui ont été

Très bénéfiques.

Mes remerciements s'adressent également aux membres de jury pour le

temps

Qu'elles accordent à l'évaluation de mon mémoire.

Je remercie mes parents et ma famille pour leurs

Encouragements, leur patience et leur soutien. Je ne les

Ne remerciera jamais assez.

Enfin, je remercie toutes les personnes ayant contribué,

d'une Façon

Ou d'une autre, de près ou de loin à mon travail.

Du fond du cœur, merci infiniment

Farida

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

*Mes très chers parents qui me serrais difficile d'exprimer ma
profonde gratitude*

*Pour leur éducation leur encouragement tout au long de mes
études et pour tous*

Les sacrifices qu'ils ont consentis à mon égard

A

Mon mari et mes enfants

A

Mes chers frères et sœurs

A

Toutes mes amies sans exception

*Tous ceux qui me connaissent et qui ont contribué du près ou du
loin à laRéalisation de ce modeste travail*

Farida

Liste des Abréviations

- AGI** autorisation globale d'importation
- ALENA** Association Nord Américaine de libre échange
- ALGEX** l'agence nationale de promotion du commerce extérieur
- BM** Banque Mondiale
- CAAR** Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance
- CAAT** Compagnie Algérienne d'Assurance
- CACI** Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie
- CAF** Cout-Assurance-Fret
- CAGEX** La Compagnie Algérienne de Garantie D'exportations
- CCR** Compagnie Centrale de Réassurance
- CNCI** Comité National de la Compétitivité Industrielle
- CNMA** Caisse Nationale de Mutualité Agricole
- DGRI** Direction Générale de la Restructuration Industrielle
- FMI** Fond Monétaire International
- FNRDA** le Fonds National de Régulation et Développement Agricole
- FSPE** Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations
- GATT** General Agreement on Tariffs and Trade
- GZAL** Grande Zone Arabe de Libre Échange
- IBS** l'impôt sur les bénéfices des sociétés
- ITC** International Trade Center
- MIR** Ministère de l'Industrie et de la Restructuration
- OIC** Organisation Internationale du Commerce
- OMC** Organisation Mondiale Du Commerce
- ONC** Office National de la Commercialisation
- ONFE** Office National des Foires et Expositions
- ONUDI** Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
- PGI** Programme Général d'Importation

PI Programme Intégré

PME Petites et Moyennes Entreprises

RVE restrictions volontaires à l'exportation RVE

SAA Société Algérienne d'assurance

SAFEX Société Algérienne des Foires et Expositions

SPA Société Par Action

TAP taxe sur l'activité professionnelle

TPD titre de passage en douane

TVA taxe sur la valeur ajoutée

UE Union Européenne

VF versement forfaitaire

Listes des Figures

FIGURE 1: ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALGÉRIE DE 1989 À 2000	30
FIGURE 2: ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALGÉRIE ENTRE 2001-2011	31
FIGURE 3: ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLE SUR LA PÉRIODE 2014-2019	62
FIGURE 4: ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ALGÉRIENNE DE DATTES DURANT LA PÉRIODE 2013- 2023	64

Liste des Tableaux

<u>TABLEAU 1: LES CYCLES DE NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES DE GATT DE 1947 À 1994.....</u>	9
<u>TABLEAU 2: ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALGÉRIE POUR LA PÉRIODE 1963 À 1973.....</u>	25
<u>TABLEAU 3: L'ÉVOLUTION DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DE L'ALGÉRIE DURANT LA PÉRIODE 1979-1988.....</u>	26
<u>TABLEAU 4: ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALGÉRIE DE 1989 À 2000.....</u>	29
<u>TABLEAU 5: ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALGÉRIE ENTRE 2001-2011.....</u>	31
<u>TABLEAU 6: ÉVOLUTIONS ANNUELLES EN % DES PRIX ET VOLUME DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DE MARCHANDISES.....</u>	35
<u>TABLEAU 7: INDICES DE PRIX À L'EXPORTATION PAR CTCI POUR LES PRODUITS HORS HYDROCARBURES (2024).....</u>	36
<u>TABLEAU 8: LES 10 PREMIERS CLIENTS DE L'ALGÉRIE (EXPORTATIONS 2024).....</u>	37
<u>TABLEAU 9: LES 10 PREMIERS FOURNISSEURS DE L'ALGÉRIE (IMPORTATIONS 2024).....</u>	38
<u>TABLEAU 10: TAUX DE REMBOURSEMENT DES DÉPÔNES DE PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS ÉCONOMIQUES À L'ÉTRANGER PAR LE FSPE.....</u>	56
<u>TABLEAU 11: LE TRANSPORT, TRANSIT ET MANUTENTION DES MARCHANDISES DESTINÉES À L'EXPORTATION.....</u>	56
<u>TABLEAU 12: ÉVOLUTION DES PRODUITS AGRICOLES D'ALGÉRIE PAR GROUPES PENDANT LA PÉRIODE 2014-2019 (UNITÉ MILLIONDA).....</u>	63
<u>TABLEAU 13: LA PRODUCTION ALGÉRIENNE DE DATTES DURANT LA PÉRIODE 2013-2023..</u>	64
<u>TABLEAU 14: L'ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS ALGÉRIENNES DE DATTES POUR LA PÉRIODE DE 2017-2023.....</u>	65

SOMMAIRE

Sommaire	V
Liste des Tableaux.....	VI
Listes des Figures.....	V
CHAPITRE 1 :LA POLITIQUE COMMERCIALE ET SON ELABORATION.....	6
INTRODUCTION.....	6
SECTION 1 : La politique commerciale de libre-échange.....	6
SECTION 2 : La politique du commerce protectionniste.....	14
CONCLUSION DU CHAPITRE 1.....	20
CHAPITRE 2 : OUVERTURE COMMERCIALE DE L'ALGERIE : THEORIE ET REALITE.....	23
INTRODUCTION.....	23
SECTION 1 : L'évolution du commerce extérieur en l'Algérie :.....	24
SECTION 2 : Analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures et leurs contraintes.....	34
CONCLUSION DU CHAPITRE 2.....	43
CHAPITRE 3: LES DISPOSITIFS D'ACCORD A L'EXPORTATION.....	45
INTRODUCTION.....	45
SECTION 1 : les mesures de facilitation pour les exportations hors hydrocarbures.....	45
SECTION 2 : Les organismes d'appuis à l'exportation.....	51
SECTION 3 : Étude de l'impact des dispositifs d'exportations sur le secteur agricole (cas d'exportation de dattes).....	59
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	66
CONCLUSION GENERALE.....	69
BIBLIOGRAPHIE.....	71
TABLE DES MATIÈRES.....	73
Résumé.....	75

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Introduction Générale

Introduction générale

En cette ère de mondialisation avec l'intensification de la concurrence internationale l'insertion de l'Algérie dans les échanges internationaux et dans une vision logique et stratégique avec l'application d'une politique adéquate dans le cadre de la diversification des exportations hors hydrocarbures.

Les exportations hors hydrocarbures ont une place stratégique et économique d'autant plus qu'elles sont soulignées à l'heure actuelle vu la volonté de l'État Algérien dans l'encouragement, la promotion, le soutien et la diversification des exportations hors hydrocarbures.

Depuis le début des années 1990, les pouvoirs publics ont engagé des réformes visant la libéralisation du commerce extérieur et la diversification des produits destinés à l'exportation avec des dispositifs d'aide et de soutien qui ont été adoptés en faveur des exportations hors hydrocarbures.

La réalité démontre que la mono exportation en Algérie est culminante, mais les efforts du développement des exportations hors hydrocarbures sont considérables grâce aux différents avantages accordés qui favorisent une démarche profitable aux entreprises Algériennes. Le défi des entreprises Algériennes qui font des exportations est majeur car il ne s'agit pas de vendre à l'étranger pour seulement écouler des produits et d'avoir des bénéfices, mais c'est leurs capacités d'adaptation à de nouveaux marchés exigeants en matière de qualité, d'habitudes de consommation et de règles internationales, elles se trouvent face à des obligations qui sont surmontables grâce à la volonté des dirigeants d'entreprises pour promouvoir les produits locaux à l'international.

Dans notre cas, les exportations hors hydrocarbures on s'orientent vers l'exportation des produits agricoles, où les pouvoirs publics algérien ont engagé des réformes, dispositifs d'aide et de soutien à ces exportations.

Objectif de la recherche

Dès lors, notre travail s'inscrit dans le cadre d'exportations hors hydrocarbures, ce présent mémoire consiste à analyser la politique nationale de promotion des exportations hors hydrocarbures à travers :

Introduction Générale

- L'identification de l'impact des politiques commerciales sur les exportations hors hydrocarbures et dans quelle mesure nos pouvoirs publics s'emploient pour les promouvoir ;

Choix de recherche

De ce fait, notre recherche se propose d'identifier la typologie des exportations et les modes de présence à l'international et la présentation des principaux organismes et dispositifs instaurée par les pouvoirs publics. Ces derniers se montrent notamment ces dernières années, conscients et préoccupés du danger que court notre économie fortement dépendante des hydrocarbures, ça d'une part. D'autre part, la trop faible présence de nos entreprises sur les marchés extérieurs et de la nécessité pour celles-ci de se tourner plus largement vers l'international en améliorant leur accompagnement relève d'une impérieuse nécessité.

Problématique de recherche :

Notre travail de recherche se cogne au tour de la problématique suivante : « **Dans quelle mesure les politiques commerciales mises en œuvre par l'État algérien ont-elles permis de stimuler les exportations hors hydrocarbures, et quelles en sont les limites ?** »

Pour pouvoir répondre à la question posée ci-dessus, nous devons passer par quelques détails et analyses en apportant des réponses aux questions secondaires suivantes :

- Dans quel état se présentent les exportations en Algérie ?
- Quels sont les dispositifs de soutien et d'appui mis en œuvre par les pouvoirs publics pour les exportations hors hydrocarbures des produits agricoles.

Méthodologie de recherche :

Le présent travail adopte une méthode descriptive qui est basée sur des données liées à notre thématique afin de dresser un portrait détaillé, et ce à travers :

La consultation d'ouvrages, des mémoires et des articles et revues scientifiques qui traitent les questions du commerce extérieur demeure une nécessité pour comprendre les fondements théoriques de ce domaine. Ainsi, d'autres bases de données peuvent constituer d'importantes sources d'informations pour notre travail, comme celles issues des services des douanes, de l'ONS ou du Ministère du Commerce...

Structure de recherche:

Introduction Générale

Afin de répondre à notre problématique de recherche, ce mémoire est structuré en trois chapitres :

Le premier chapitre intitulé la politique commerciale et son élaboration sera consacré à la présentation des politiques commerciales de libre échange et de protectionnisme ;

Le deuxième chapitre sera axé sur l'ouverture commerciale de l'Algérie : théorie et réalité nous nous intéresserons d'avantages à l'évolution du commerce extérieur en Algérie, et l'analyse des exportations hors hydrocarbure et leurs contraintes

Le troisième chapitre porte sur les dispositifs de l'appuis à l'exportation par l'étude des mesures de facilitation pour les exportations hors hydrocarbures et les organismes d'appuis pour en finir par l'étude de cas sur l'impact des dispositifs sur le secteur agricole tel que l'exportation de dattes

Ce travail de recherche sera sanctionné par une conclusion générale dans laquelle nous répondrons aux différentes questions posées dans l'introduction générale

CHAPITRE 1

LA POLITIQUE

COMMERCIALE ET SON

ÉLABORATION

Chapitre : La politique commerciale et son élaboration

Introduction

La politique commerciale s'oppose par nature au processus d'ouverture, elle en constitue un frein plus ou moins puissant, car le protectionnisme est une notion graduelle, le libre-échange en constitue un cas limite, celui d'un degré zéro de protection,

Chaque pays cherche à déterminer la politique commerciale la plus favorable à ses intérêts, en prenant en considération, ses structures internes de l'économie et les rapports de force internationaux. Dans ce présent chapitre, nous présentons dans la première section l'élaboration de la politique commerciale et l'apparition des accords de libre-échange, ainsi que les avantages et les inconvénients de cette politique. La deuxième section sera consacrée à la présentation de la politique protectionniste ses formes ainsi que ses avantages et ses inconvénients.

SECTION 1 : La politique commerciale de libre-échange

La politique commerciale, ou politique du commerce extérieur, est constituée de «l'ensemble des moyens dont dispose un État pour orienter les flux d'échanges d'un pays avec l'étranger dans la panoplie des instruments utilisables, on distingue les droits de douane et les tarifs douaniers et non douaniers ainsi d'autres outils »¹

1-1 L'élaboration de la politique commerciale

L'élaboration d'une politique commerciale nationale repose sur un processus complexe qui fait intervenir plusieurs parties à savoir ; l'état, les entreprises et les associations professionnelles, les syndicats ainsi que d'autres représentants de la société civile, pour élaborer une politique commerciale il faut donc des mesures législatives à mettre en place tout au long de cette procédure.

L'ITC (International Trade Center), le Centre du Commerce International coopère avec les parties prenantes à l'élaboration de la politique commerciale afin d'obtenir les meilleurs résultats, au niveau des pays, cela se fait par l'instauration de relations personnalisées avec les institutions d'appui au commerce et les décideurs politiques. Plus le rôle de l'État est important, moins l'économie d'un pays sera axée sur le marché et cela dépendra également du

¹BOULAYOUNE.L, LOUBAR .Y, Essai d'analyse de la politique commerciale en Algérie 1995-2016,mémoire de master FCI, université de Bejaia, 2016, page 28.

Chapitre 1 :La politique commerciale et son élaboration

système d'administration et du style de prise de décision politique qui apparue dans le même pays².

A cet effet, l'ITC encourage également les institutions d'appuis au commerce à participer activement aux consultations et encourager les décideurs politiques à s'engager dans un dialogue qui suit un véritable échange. L'objectif est d'améliorer à la fois la qualité de la politique commerciale d'un pays et d'assurer que celle-ci soit acceptable pour toutes les parties prenantes, de nombreux pays ont mis en place une structure officielle d'organes consultatifs à caractère général et spécifique, qui permet l'échange d'informations entre les milieux d'affaires, les groupes d'intérêts et les gouvernements.

1-2 L'apparition des accords de libre échange

Après la seconde guerre mondiale, la volonté de promouvoir une réouverture commerciale sur le marché mondial devient nécessaire, ainsi un outil de gestion basé sur un cadre juridique et financier mis en place et un ensemble d'institutions et mesures économique sous l'impulsion des États-Unis les nouvelles institutions internationales promeuvent le libre-échange.

1-2-1 Le GATT :

La création du GATT s'inscrit dans un contexte de réorganisation des relations internationales des années au sortir de la seconde guerre mondiale, en réaction à l'instabilité et aux replis nationaux des années 1930, la création de l'Organisation des Nation Unies (1946) et les accords de Bretton Woods(1944) visent à renouveler la coopération entre les états au service de la paix, de la stabilité monétaire et financière et de la prospérité économique³.

Le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), en français accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), est un accord multilatéral visant à réduire les barrières douanières et à favoriser le libre-échange. Signé en 1947, à Genève⁴, le GATT n'est pas une organisation internationale mais un simple accord liant des pays qui participent à des négociations pour mettre en place l'OIC (Organisation Internationale du Commerce) qui ne fonctionnera pas faute d'une ratification par le congrès des Etats-Unis d'Amérique⁵.

Sous l'égide du GATT huit rounds de négociations internationales se déroulent entre 1947 et 1994. Les négociations ont associé un nombre croissant de pays (119 lors de

² BOULAYOUNE.L, LOUBAR .Y, op.cit p 28

³ Site internet de l'OMC www.omc.com

⁵Site internet de l'OMC www.omc.com

Chapitre 1 :La politique commerciale et son élaboration

l'Uruguay round contre seulement 23 au départ). Elles ont contribué à un abaissement des droits de douanes moyens qui sont passés d'environ 40% en 1947 à près de 5% en 1994. Elles ont fait reculer les pratiques commerciales les plus coûteuses en termes de bien-être (dumping, quotas, Restriction Volontaires aux Exportations)⁶.

GATT repose sur quatre principes (règles) fondamentaux, adoptés par les signataires de l'accord, basés sur le non discrimination⁷ :

a) Le principe de la nation la plus favorisée : en vertu de ce principe, si un pays membre accorde un avantage tarifaire à un autre pays, le premier doit impérativement et inconditionnellement appliquer cet avantage à tous les autres pays contractants (aucun pays ne doit être traité moins favorablement qu'un autre).

b) Le principe du traitement national : il complète le premier principe selon lequel un pays doit accorder à ses partenaires commerciaux et à leurs ressortissants les mêmes droits et avantages que ceux qu'il reconnaît à ses nationaux, les membres doivent appliquer aux produits importés les mêmes traitements qu'aux produits similaires d'origine nationale.

c) Le principe de transparence ou (la concurrence loyale) : L'application d'une politique commerciale ouverte et libérale par les membres, ce principe exige que la protection soit renforcée par des dispositions qui interdisent aux pays membres d'appliquer des restrictions quantitatives aux importations, sauf dans des cas précis.

d) Le principe de réduction et de consolidation des droits de douanes : La réduction des droits de douanes entre les pays membres, et ses droits réduits doivent être consolidés(les pays sont tenus de ne plus les relever ultérieurement).

Le GATT a privilégié le recours aux droits de douane qui sont une forme de protection plus équitable et plus transparente en comparaison avec les barrières non tarifaires qui sont une forme de protection discriminatoire et susceptible de perturber les forces du marché. Le GATT fonctionne comme un forum permanent entre des parties contractantes dont l'objectif est de permettre une concurrence commerciale loyale entre les nations et de soutenir la libéralisation des échanges.

⁶BLANCHETON.B, histoire de la mondialisation, Edition De Boeck Université, Bruxelles, 2008, P 64.

⁷MKIMER-BENGELOUNE.L, modélisation des barrières non tarifaires et leur impact sur les Échanges internationaux, thèse de doctorat en science économique, université de Toulon, 2013,p33.

Chapitre 1 : La politique commerciale et son élaboration

TABLEAU N° 1 : les cycles de négociations commerciales multilatérales de GATT de 1947 à 1994⁸

Date	Cycle	Domaine couvert et décisions prises	Membres
Octobre 1947	Genève, Suisse	104 accords de réduction des droits de douane	23
Avril, août 1949	Annecy, France	147 accords de réduction des droits de douane	13
Septembre 1950, avril 1951	Torquay, Angleterre	Réduction des droits de douane de 25% par rapport au niveau de 1948, une centaine d'accords (la République Fédérale de l'Allemagne fait partie de la négociation)	38
Janvier, mai 1956	Genève	Réduction des droits de douane avec environ 60 nouvelles concessions tarifaires, le Japon a accédé au GATT en 1955	26
Septembre 1960, Juillet 1961	Genève, Dillon Round	49 accords bilatéraux de réduction des droits de douane (notamment entre la CEE et ses partenaires)	26
Mai 1964, Juin 1967	Genève, Kennedy Round	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des droits de douane de 35% • Mesures anti-dumping • Mécanismes préférentiels jugés insuffisants par les pays en développement 	62
Septembre 1973, Avril 1979	Genève, Tokyo Round	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des protections tarifaires de 34% • Mesures non tarifaires • Mise au point des codes anti-dumping 	102
Septembre 1986, avril 1994	Genève, Uruguay Round	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des droits de douane • Mesures non tarifaires • Agriculture, services, propriété intellectuelle • Règlement des différends textiles • Préférences commerciales pour les pays en développement • Etablissement de l'OMC 	123

Source : Organisation Mondial du Commerce

⁸ Site internet de l'OMC www.omc.com

Chapitre 1 :La politique commerciale et son élaboration

1-2-2 L'OMC

L'OMC est une organisation internationale intergouvernementale dirigée par ses membres, c'est-à-dire par les États. Mais ceux-ci sont eux-mêmes au carrefour d'intérêts divergents et contradictoires.⁹

Instituée par les accords de Marrakech du 15 Avril 1994¹⁰, l'organisation mondiale du commerce est une création multilatérale relativement récente, elle s'appuie cependant sur des principes plus enracinés pour empêcher le retour des guerres commerciales qui avaient marqué la fin du 19^{ème} siècle jusqu'aux années 1930, les alliés avaient envisagé, dès la fin de la seconde guerre mondiale la création d'une organisation internationale du commerce pour compléter l'ensemble formé par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) et ainsi assurer la stabilité des échanges mondiaux et le retour à la prospérité économique .

A partir de 1995, l'OMC prend le relai, cette organisation internationale constituée à la fois une enceinte de négociations et une juridiction internationale, elle entend prolonger l'œuvre du GATT en matière de libéralisation commerciale mais introduire plus d'équité dans les rapports Nord-Sud.

Les objectifs de l'OMC épousent ceux du GATT, en ajoutant l'ambition d'arbitrer efficacement les conflits commerciaux entre les pays membres¹¹.

L'OMC s'appuyait sur plusieurs indices clés¹² :

- Les politiques commerciales devraient être non discriminatoires comme l'expriment les principes du traitement national inconditionnel ;
- Le principe de base du commerce devrait être le très visible mécanisme tarifaire, un mécanisme qui a une incidence sur les prix, plutôt que d'autres mécanismes telle que les restrictions de la quantité ;

⁹Jean-Marc Siroën,« L'OMC et les négociations commerciales multilatérales »Eurisco, Paris ,2007, page 9.

¹⁰ Les accords de Marrakech du 15 avril 1994 sont l'acte fondateur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ils ont été signés à Marrakech, au Maroc, par 123 pays, aboutissant à la création de l'OMC le 1er janvier 1995. Ces accords, issus du Cycle d'Uruguay, ont remplacé le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) en tant qu'organisation internationale

¹¹BLANCHETON.B, histoire de la mondialisation, Edition De Boeck Université, Bruxelles, 2008, P 65.

¹²BOULAYOUNE.L, LOUBAR .Y ; Op.cit page 32

Chapitre 1 : La politique commerciale et son élaboration

- Les barrières tarifaires et les autres obstacles au commerce devraient graduellement diminuer de sorte que l'on puisse profiter des gains du commerce et accroître le bien être économique ;
- Le commerce découle surtout de l'activité d'entrepreneur privé, plutôt que des gouvernements ;
- On devrait permettre aux gouvernements d'imposer des obstacles à des importations de marchandises ayant fait l'objet de dumping ou ayant profité de subside, ou à tout autre niveau intolérable d'importation ;
- Les différends entre les membres devraient être résolus par un processus de consultation et de négociation et on devrait éviter les représailles et les mesures de rétorsion.

En 1995 l'OMC comptait 112 membres, depuis de nombreux pays ont rejoint l'OMC comme l'Angola en 1996, la Lettonie en 1999, la Géorgie, la Jordanie et la Croatie en 2000, la Chine et la Lituanie en 2001, le Cambodge en 2004, l'Arabie Saoudite en 2005, le Viet Nam début 2007. En 2007 le nombre de ses membres atteint 150¹³.

Cette croissance témoigne de l'attractivité de l'OMC et constitue un vrai succès pour l'institution même si par ailleurs elle rencontre des difficultés pour faire avancer la libéralisation dans les secteurs de l'agriculture et des services.

Ainsi, la multiplication des accords commerciaux régionaux accélère également, de fait, le désarmement douanier :

- Le MERCOSURE est installé en 1991 (marché commun d'Amérique du Sud), il regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay,
- en 1992, l'ASEAN (Association des Nations de l'Asie du Sud Est), qui rassemble dix pays, devient une zone de libre échange, l'ALENA (Association Nord Américaine de libre échange) est créée la même année et l'Union Européenne reste l'exemple le plus achevé d'intégration régionale, le processus d'intégration a été entamé dès les années 1950 avec notamment la signature du Traité de Rome en 1957¹⁴. La communauté Économique Européenne s'est élargie à de nouveaux membres dans les années 1970-

¹³BLANCHETON.B, P 65

Chapitre 1 :La politique commerciale et son élaboration

1980, les obstacles commerciaux ont été supprimés et les échanges se sont intensifiés au sein de la zone¹⁵.

1-2-3 Accord de libre-échange nord-américain ALENA

L’ALENA a été signé le 18 décembre 1992 par le Canada, les États-Unis et le Mexique, Il devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1994, après ratification par les parlements nationaux. Les États-Unis, cherchant à donner un nouveau souffle à leur politique commerciale, ont eu un rôle moteur dans les négociations. Ils ont été appuyés par le Mexique, qui consolide par son adhésion les réformes économiques menées depuis 1982¹⁶.

L’ALENA possède des spécificités qui lui sont propres dont celles touchant au domaine de la concurrence d’investissement (traitement national pour les investissements étrangers). Parmi les objectifs de cet accord on trouve¹⁷ :

- Élimination de tous les obstacles qui empêchent la libre circulation des produits et services commerciaux entre les territoires concernés ;
- Favoriser la concurrence loyale dans la zone de libre-échange ;
- Encourager les investissements dans les territoires concernés.

L’ALENA vise à donner une protection étendue et large aux acteurs économiques ainsi qu’à leurs activités, et elle ne s’applique pas seulement au commerce des biens et services mais également à l’investissement .

Deux caractéristiques distinguent l’ALENA des autres accords d’intégration signés dans le continent américain : une profonde asymétrie et un faible niveau d’institutionnalisation.

1-3 Les avantages et les inconvénients du libre-échange :

Le libre-échange comme les autres politiques commerciales présente des avantages et des inconvénients, qui seront présentés ci-dessous.

¹⁵ BOULAYOUNE.L, LOUBAR .Y, op.cit p 33

¹⁶Kim Sébastien Pham, Marie-Ange Veganzones, « La zone de libre-échange nord-américain : trois stratégies pour un accord (Revue Economie et statistiqueN° 264,1993, page 53.

¹⁷ Olivier Dabène, Les vingt ans de l’Accord de libre-échange nord-américain (Alena). Le Mexique toujours à l’orée du « premier monde » ,N°207-208Paris, 2014, page 50.

Chapitre 1 :La politique commerciale et son élaboration

1-3-1 Les avantages du libre échange

Le libre-échange permettrait pour le pays y participant, de bénéficier de plusieurs avantages dont nous citons ci-dessous quelques-uns¹⁸

- La diversité des produits que les consommateurs peuvent obtenir :une plus grande diversité des produits mis à la disposition des agents économiques, ce qui permet à ces derniers plus de choix dans un plus large éventail de produits,
- Une réduction des prix de ces produits grâce à la plus grande concurrence que le libre-échange introduit, entre les offreurs d'un même produit (entreprises importatrices et entreprises productrices domestiques).
- Une meilleure qualité des produits : En effet grâce à la concurrence, la qualité des produits offerts serait grandement améliorée, Cela n'est pas du tout automatique. Mieux une meilleure qualité peut être obtenue même en l'absence du libre-échange, par un contrôle sérieux des produits mis à la disposition de la population
- La concurrence des produits étrangers permettrait de briser ou tout au moins de réduire les pouvoirs de marché des monopoles domestiques, publics ou privés, pour le grand bénéfice des consommateurs, des petites et moyennes entreprises et de l'économie en générale.
- Une meilleure écoute et une plus grande attention seraient prêtées aux besoins, goûts... des consommateurs
- Les réseaux commerciaux qui seront créés donneront naissance des partenariats véhiculant des externalités positives à travers l'incorporation technologique des produits, notamment, quant au know how (le savoir-faire), l'organisation et la gestion.
- Dynamiser l'activité économique du pays et les entreprises domestiques productrices en particulier en stimulant leurs performances, en boostant leurs capacités de compétitivité et d'innovation, ayant à travers cela un impact positif sur la croissance à long terme.
- Le libre échange permet aux entreprises d'acquérir de nouvelles technologies, par conséquent l'innovation continue.

1-3-1 Les inconvénients du libre échange

Le libre-échange conduirait à des avantages dont pourront bénéficier tous les pays qui le pratiquent. Cependant comme de toutes les façons le bénéfice des avantages du libre-échange dépend des termes de l'échange qui ont été historiquement défavorables à des pays sous-

¹⁸ Pr AKACEM. K, Dr BENLOUKIL.R, AKACEM.M «Libre-échange ou protectionnisme pour l'Algérie » Revue des Sciences Économiques de Gestion et de Commerce / N° 28 vol 1 – 2013, p 11-13

Chapitre 1 : La politique commerciale et son élaboration

développés, et qu'ils le sont toujours, il est alors peu probable que ces bénéfices se distribuent également entre pays, ou même à l'intérieur de chaque pays, en effet les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres, ne cessent de croître, parmi les aspects négatifs de la politique de libre échange¹⁹ :

- Détérioration de la balance commerciale ainsi que l'emploi ;
- Perte d'indépendance des pays ;
- Favorisation des pays qui exploitent le plus leurs main d'œuvre ;
- La dominance des grands pays (les pays développés) et qui imposent par la suite une DIT

SECTION 2 : La politique du commerce protectionniste

Le protectionnisme désigne toute forme d'intervention de l'État sur les échanges du pays avec l'extérieur, qu'il s'agisse de barrières à l'importation comme les droits de douane ou les restrictions quantitatives, ou d'aides à l'exportation comme les subventions²⁰. Le protectionnisme peut être²¹ :

- **Protecteur** : protéger les travailleurs qui devraient perdre leur emploi du fait de la concurrence internationale ;
- **Éducateur** : c'est lorsque l'Etat intervient par la protection des entreprises nationales nouvelles jusqu'à ce qu'elles soient capables et en mesure d'affronter la concurrence internationale.

Ainsi, les différentes mesures protectionnistes consistent à décourager les importations, à l'aide des barrières douanières et encourager les exportations avec diverses subventions.

2-1 Les principes du protectionnisme

Lors de l'entrée des produits étrangers sur un territoire national, le protectionnisme intervient par l'établissement des barrières tarifaires ou non tarifaires pour protéger la production nationale de la concurrence étrangère. On distingue 03 types de protections²²:

2-1-1 Le protectionnisme tarifaire :

c'est d'imposer des taxes sur les produits importés pour augmenter leurs prix et les rendre très chers, par conséquent le consommateur préfère les produits nationaux.

¹⁹ BOULAYOUNE.L, LOUBAR .Y ; Op.cit page 37

²⁰ ibid p 33

²² boulayoune.l, loubar .op.cit page 34.

Chapitre 1 : La politique commerciale et son élaboration

2-1-2 Le protectionnisme non tarifaire :

il a pour but de limiter la quantité de produits importés, et cela de différentes manières :

- Le quota d'importation : c'est une restriction directe sur la quantité d'un bien importé;
- Les restrictions volontaires aux exportations : qui sont des quotas acceptées par le pays exportateur ;
- Les règles administratives : c'est l'ensemble de méthodes et procédures qui doivent être respecté dans l'opération d'importation, par exemple les délais d'attente en douane, identification des fabrications.

2-1-3 Le protectionnisme déguisé :

C'est une autre forme d'action qui fait la libre concurrence, et cela de différentes façons :

- Le dumping qui représente la vente d'un produit à un prix inférieur aux coûts de revient ;
- Les subventions et les avantages fiscaux accordés aux firmes nationales, pour vendre moins cher le produit à l'étranger ;
- L'accès aux marchés publics, lorsque l'État donne la priorité aux produits nationaux lors des commandes, et interdit l'importation de produits étranger équivalents moins cher.

2-2 Les formes du protectionnisme :

Avant la Seconde Guerre mondiale, les outils protectionnistes sont faciles à recenser tel que le droits de douane, quotas, taxe ou subvention à la production ou à l'exportation.

Depuis les années 1950, en revanche, de nouvelles formes de protection se sont développées.

2-2-1 Les formes traditionnelles du protectionnisme :

Les forme traditionnelles du protectionnisme sont comme suit :

- Les droits de douane : premières formes de protectionnisme est le prélèvement lors du passage à la frontière d'une marchandise, d'un taux en pourcentage normalement sur la valeur C.A.F (Cout-Assurance-Fret) du montant importé. sa formule de calcul est déterminée comme suit : soit t le taux du droit de douane, P^* le prix mondial unitaire CAF, le prix intérieur du bien importé est $P^* \cdot (1+t)$ ²³

²³ ANTOINE BOUET « le protectionnisme : analyse économique », 1998, Paris, p 15.

Chapitre 1 :La politique commerciale et son élaboration

Les droits de douane sont extrêmement nombreux dans le monde, c'est toujours une forme de protection très utilisée malgré les négociations multilatérales successives qui ont contribué à leur réduction substantielle.

- La taxe et subvention à la production ou à l'exportation : une aide financière de l'état à une industrie définie par un pourcentage sur la valeur produite ou exportée ou bien par un montant en valeur par unité produite ou exportée.

Les subventions à l'exportation sont des mesures protectionnistes qui permettent à une firme de vendre à l'étranger à un prix inférieur aux prix national, le gouvernement peut aussi subventionner l'utilisation de produits nationaux plutôt que des produits importés substituables²⁴,

- Les quotas : l'imposition d'un quota correspond à la fixation d'un plafond pour les importations d'un produit donné pendant une période donnée, les plafonds est traditionnellement fixés en termes de volume, mais ils peuvent aussi l'être en termes de valeur, le quota peut être discriminatoire concernant un pays ou bien un groupe de pays, ou bien non discriminatoire

L'attribution des autorisations ou licence d'importation peut se dérouler de différentes manières :

- les licences peuvent être vendues aux enchères «au mieux disant », soit aux distributeurs locaux du produit importé, soit directement à ses producteurs
- les licences peuvent être distribuées selon la règle du « premier arrivé, premier servi », ou selon le partage du marché pendant la période précédente.

Une autre forme de restriction quantitative est l'autorisation discrétionnaire d'importation selon laquelle les pouvoirs publics accordent selon leur bon vouloir et au coup par coup une licence d'importation d'une certaine quantité pendant un certain temps²⁵.

2-2-2 Les nouveaux instruments du protectionnisme :

Parmi ces instruments on sites :

- Les restrictions volontaires à l'exportation RVE : depuis une trentaine d'années, malgré les efforts de libéralisation commerciale du GATT, de nouvelles formes de protection sont apparues, les restrictions volontaires à l'exportation RVE sont une mesure par laquelle les pouvoir publics ou une industrie du pays importateur d'un bien s'entendent

²⁴ Ibid page 16.

²⁵ Ibid p 16-17.

Chapitre 1 : La politique commerciale et son élaboration

avec les autorités ou l'industrie concurrente du pays exportateur en vue d'une restriction du volume de leurs exportations pour une période déterminée

Les accords quantitatifs gouvernementaux appelés généralement Markets Agreements ou accords de commercialisation ordonnée sont les plus transparents parce qu'ils sont annoncés officiellement, mais des RVE peuvent être aussi conclues entre deux industries dans la plus grande clandestinité, et elles peuvent concerner un ou plusieurs produits²⁶.

- Les procédures d'attribution des marchés publics : la tradition la plus répandue en matière de marchés publics était d'en réserver l'attribution à des firmes nationales, la discrimination entre producteurs locaux et producteurs étrangers était sur ce point extrêmement forte, elle permettait bien sûr de garantir un marché à l'industrie nationale, donc de la soutenir mais elle était sans aucun doute coûteuse pour le budgets publics, en diminuant le degré de concurrence lors des réponses aux appels d'offre, les règlements internationaux (UE , OMC) essaient aujourd'hui de libéraliser ce secteur en favorisant notamment un diffusion plus large des appels d'offre en imposant une règle de non-discrimination et de traitement identique des firmes y répondant en facilitant les procédures internationales de contestation du résultat des adjudications
- Les normes sanitaires, techniques, environnementales et procédures administratives : la définition des caractéristiques techniques d'un produit, les autorisations de vente sur le territoire, les procédures administratives liées à l'entrée du bien en question peuvent être utilisées à des fin protectionnistes

Des normes techniques ou sanitaires d'un produit peuvent être adoptées dans un pays pour protéger le consommateur, et les contrôles en douane peuvent être plus au moins stricts, les formalités administratives plus au moins lourdes,

- La valeur en douane : il est fondamental de connaître la valeur sur laquelle repose le droit de douane, la convention internationale sur la valeur en douane des marchandises, signée le 15 Décembre 1950, avait fait adopter le prix C.F.A des importations comme base générale d'application de ces droits, certains pays ont tardé à appliquer cette norme.

Il faut alors recalculer des taux de protection pour établir des comparaisons

- Les normes de contenu local : depuis quelques années nous assistons à de nombreuses délocalisations de processus de production, elles peuvent avoir pour motivation le contournement de protections tarifaires, il s'agit pour l'exportateurs d'implanter sur le marché destinataire du produit une « usine tournevis » c'est-à-dire un simple lieu

²⁶ Ibid p 17

Chapitre 1 : La politique commerciale et son élaboration

d'assemblage de biens intermédiaires en un bien fini, l'investissement direct réalisé peu ainsi permettre de ne pas pénaliser par un droit excessif sur le bien final, alors que ses composantes sont faiblement taxées, le pays importateur a le choix entre de multiples réactions, parmi lesquelles :

- Imposer une norme de contenu local qui exige un certain montant d'achats de produits domestiques pour éviter le prélèvement du droit de douane sur le bien final.
- Imposer des contraintes de production qui exigent la production locale de certaines composantes
- Protectionnisme monétaire : un gouvernement peut être tenté de manipuler la valeur de la monnaie nationale pour soutenir la production locale la dépréciation / dévaluation d'une monnaie permet d'améliorer la compétitivité-prix des producteurs nationaux relativement aux producteurs étrangers donc d'accroître les exportations de l'industrie nationale et de diminuer les importations en favorisant les producteurs locaux de bien substitués, parallèlement détériore les termes de l'échange puisque chaque unité importée coûte plus cher en monnaie nationale.
- Le dumping social : les producteurs des pays développés accusent régulièrement certains pays du sud de dumping social, travail des enfants, salaires misérables absence de droit syndicaux.

Le terme dumping signifie soit une vente à l'étranger à un prix inférieur à celui pratiqué sur le marché local, soit une stratégie prédatrice visant à vendre momentanément à perte (en dessous du coût total de production) pour écarter du marché les entreprises concurrentes.

2-3 Les avantages et les inconvénients du protectionnisme

Le protectionnisme est justifié pour permettre le développement et la protection des producteurs nationaux.

Friedrich List (1789-1846) : est un économiste allemand. Il a développé l'idée selon laquelle, l'État doit mettre en place des mesures protectionnistes afin de protéger les industries naissantes (le protectionnisme éducateur) de la concurrence étrangère, le temps qu'elles puissent affronter la concurrence internationale, une fois elles arriveront à compléter leur insuffisance, le libre-échange reprend ses droits. Le protectionnisme devrait être appliqué

Chapitre 1 :La politique commerciale et son élaboration

pour certaines branches seulement parce qu'il avantage des prix élevés, au contraire du libre-échange qui accroît la concurrence et fait baisser les prix des biens et améliore la qualité²⁷.

Ainsi, le protectionnisme peut apparaître comme une alternative au libre échange qui permettrait d'en atténuer les effets négatifs. Si dans certains cas une protection limitée et temporaire peut s'avérer utile, dans de nombreux cas, elle entraîne surtout des pertes.

2-3-1 Les avantages en raison de protectionnisme

Les principaux avantages se présentent comme suit²⁸:

- Le premier bénéfice est la protection de l'économie nationale toute entière contre des concurrences étrangères déloyales ou qui n'obéissent pas aux mêmes règles du jeu : différents codes de travail, différentes fiscalités, différentes normes environnementales, de qualité.
- Le deuxième avantage est la protection d'une industrie naissante, d'une agriculture fragilisée et d'un secteur des services embryonnaire. La preuve incontestable est que le manque ou l'insuffisance de protection économique conduit à la destruction graduelle et dévastatrice du tissu industriel, et la condamnation prématurée du secteur tertiaire : pratiquement la quasi-totalité des études commandées par les différentes administrations et même par le privé sont faites par des cabinets étrangers : architecture, justice, fiscalité, management... et on assiste à une invasion de sociétés privées dans les assurances, finances, comptabilité...
- Un protectionnisme adéquat peut donc permettre la promotion d'entreprises nationales (publiques et/ou privées), inexpérimentées ou trop petites, à obtenir un avantage compétitif qui leur permettra plus tard de faire face à toute concurrence étrangère éventuelle, dans des secteurs tels que l'agriculture, les services (tourisme, enseignement supérieur, recherche...), l'industrie pharmaceutique, les nouvelles technologies...
- Le protectionnisme peut aussi servir à poursuivre des objectifs autres qu'économiques (sociales, de défense nationale, culturelles, lutte contre la pauvreté, pour l'emploi...). C'est ainsi par exemple qu'une intervention adéquate de l'État pour promouvoir, encourager et protéger les entreprises nationales (publiques ou privées) peut aider le pays à diminuer le chômage

²⁷ IBID p 35.

²⁸ BOULAYOUNE.L, LOUBAR .op.cit p 21-23

Chapitre 1 :La politique commerciale et son élaboration

- L'imposition de droits de douane et autres taxes similaires, constituent, en plus d'une protection de l'économie nationale et des autres objectifs, une source non négligeable de recettes fiscales nécessaires à la couverture, au moins partielle, des dépenses de l'État. L'essentiel est encore une fois que ces taxes soient raisonnables et temporaires même si elles doivent être imposées pendant une longue période s'il le faut et quand il le faut.

2-3-2 Les inconvénients du protectionnisme

Le protectionnisme présente ainsi des inconvénients qui nuisent à l'économie national tel que²⁹:

- Le ralentissement des échanges extérieurs ce qui va engendrer la diminution de la croissance à l'échelle mondial ;
- Le manque de recherche et développement provoque le vieillissement du système productif nationale et des retards technologiques ;
- Le manque de débouchés extérieur et d'investissements par conséquent moins de rendement ;
- Le non satisfaction des consommateurs vue le manque de choix (diversité, qualité et prix).

Conclusion du chapitre 1

La politique commerciale est un élément déterminant pour chaque pays, Le libre-échange peut présenter des avantages, pour certains pays et notamment les pays déjà développés, mais malgré ces avantages, plusieurs pays adoptent une politique protectionniste dans le but de protéger leur économie par mesures gouvernementales visant à empêcher ou limiter les importations de biens et services au travers de moyens tarifaires, les droits de douane, et non tarifaires,

Le monde économique n'est jamais totalement « ouvert » ou « fermé », « libre-échangiste » ou « protectionniste » Chaque État souhaite se protéger des autres tout en accédant à leurs marché.

Quel est le bon équilibre ? Le débat n'est pas de savoir s'il faut ou non des protections, lesquelles existent et existeront toujours, mais sur le degré et la forme qu'elles peuvent prendre. Dès lors que l'on écarte l'isolationnisme et le libre-échangisme total (tous deux

²⁹ MAURIN.M « J.M.Keynes, le libre échange et le protectionnisme » L'actualité économique , volume 86 numéro 1 Mars 2010, p 115

Chapitre 1 : La politique commerciale et son élaboration

impossibles à réaliser et non souhaitables), on doit admettre que tout le monde est plus ou moins protectionniste et, symétriquement, plus ou moins libre-échangiste et que les positions peuvent varier en fonction des besoins et des priorités économiques et politiques du moment. Le libéralisme économique requiert d'ailleurs des garde-fous. Être « libéral » d'un point de vue économique ne signifie pas que l'on soit favorable à un « laissez-faire » absolu. Friedrich Hayek lui-même reconnaissait à l'État un rôle économique important de stabilité et de régulation, Les instruments de défense commerciale participent de la nécessaire régulation des marchés.

CHAPITRE 2

**OUVERTURE COMMERCIALE
DE L'ALGÉRIE : THÉORIE ET
RÉALITÉ**

Chapitre 2 : ouverture commerciale de l'Algérie : théorie et réalité

Introduction

Le développement de l'Algérie post indépendance est envisagé dans un paradigme socialiste, où le monopole de l'État a touché pratiquement tous les domaines d'activité, la production des biens et services, les mines, le transport maritime et aérien ainsi le protectionnisme du commerce extérieur. Plus de 50 ans après l'indépendance, nous n'avons pas constaté de grand changement en ce qui concerne le commerce extérieur de l'Algérie, à part l'évolution en volume et en valeur qui dépend hautement de la variation des prix du pétrole, ainsi la libéralisation de l'économie national qui a débutée dans les années 1994 appuyée par un programme économique dicté par le FMI.

Face à la chute des prix du pétrole en 1986 et à la crise de l'endettement, l'État a enfin décidé de mettre un terme au monopole et de mettre également en œuvre des conditions favorables pour le développement du secteur privé dans un cadre de réformes économiques globales. C'est ainsi que l'Algérie s'est engagée dans un processus d'ouverture qui a aboutie en 2001 à la conclusion de l'accord d'association avec l'Union Européenne (UE) pour la mise en place d'une zone de libre-échange. Ce processus se poursuit aujourd'hui encore dans le cadre d'adhérence à l'organisation mondiale du commerce, l'Algérie est également sollicitée pour conclure d'autres accords de libre-échange bilatéral ainsi que régional.

Depuis l'indépendance à nos jours, l'insertion de l'Algérie à l'économie mondiale se limite à l'exportation d'un seul produit en l'occurrence, les hydrocarbures et à l'importation de la quasi-totalité des produits alimentaires, matières premières et autres biens d'équipement.

La diversification de l'économie, et par conséquent des exportations, est plus qu'urgente afin de sortir de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de garantir des ressources de variation aux hydrocarbures.

Ce présent chapitre est scindé en deux sections ; la première sera consacrée au commerce extérieur en Algérie, la seconde section sera consacrée à l'analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures et leurs contraintes.

Section 1 : L'évolution du commerce extérieur en l'Algérie :

Plusieurs changements ont caractérisé l'évolution de l'économie algérienne depuis son indépendance, tout en passant par différentes réformes qui ont bouleversé l'économie nationale, en général, et le commerce extérieur, en particulier (du monopole de l'état dans les années 1970 à la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1994 qui a permis une libéralisation générale des opérations du commerce extérieur).

1-1 Période du monopole de l'État sur le commerce extérieur :

Le commerce extérieur en Algérie a connu des changements importants dictés par le mode de gestion de l'économie nationale. Dans ce qui suit, on présentera le commerce extérieur durant la période du monopole de l'État sur le commerce extérieur

1-1-1 Premières phases : 1963-1978

Après l'indépendance, l'État Algérien a pris le contrôle de toutes économiques notamment le commerce extérieur, et ce, suite à l'adoption de la politique Soviétique qui se base sur le principe du monopole de l'état sur les échanges extérieurs. Le commerce extérieur a été géré par l'Office National de la Commercialisation (ONAC) créé en 1962, et les Groupements Professionnels d'Achat (GPA) qui ont pour objectif la protection de l'économie nationale.

Ces offices tout comme beaucoup d'autres organismes et entreprises publiques se sont vu, au fur et à mesure de leur création, attribués des monopoles à l'exportation et à l'importation des produits de grandes consommations (thé, café, sucre, lait, beurre).³⁰

En Janvier 1974, le commerce extérieur est entré dans une phase d'organisation à travers l'instauration des programmes dits : « Programme Général d'Importation » (PGI) via l'ordonnance 74-121 qui distingue les marchandises importées dans le cadre d'une autorisation globale d'importation (AGI) délivrée à une entreprise publique d'une part, et les marchandises contingentées dont l'achat à l'extérieur nécessite une autorisation du ministère du commerce d'autre part³¹.

Le monopole de l'État sur le commerce extérieur a été promulgué par la loi N° 78-02 du 11 février 1978³². Elle annonce clairement que l'importation et l'exportation des biens, fournitures et services de toutes natures sont du dynamisme exclusif de l'État.

³⁰YASMINE TERROUCHE « la nouvelle politique de diversification d'exportation hors hydrocarbure en Algérie » mémoire de master sciences commerciales, université Tizi Ouzou, 2020, P 31

³¹ REMITA Y « Les dispositifs d'aide et d'appui aux exportations hors hydrocarbures en Algérie » mémoire de master FCI, université Tizi Ouzou, 2020, p 31.

³²IGUERGAZIZ Wassila, BOULIFA Yamina «évolution de la politique commerciale algérienne depuis l'indépendance et l'impact des prix du pétrole sur la balance commerciale, EL-Manhel Economique, volume 06, Numéro 01, juin 2023, université Tizi ouzou 2023, Page 13.

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

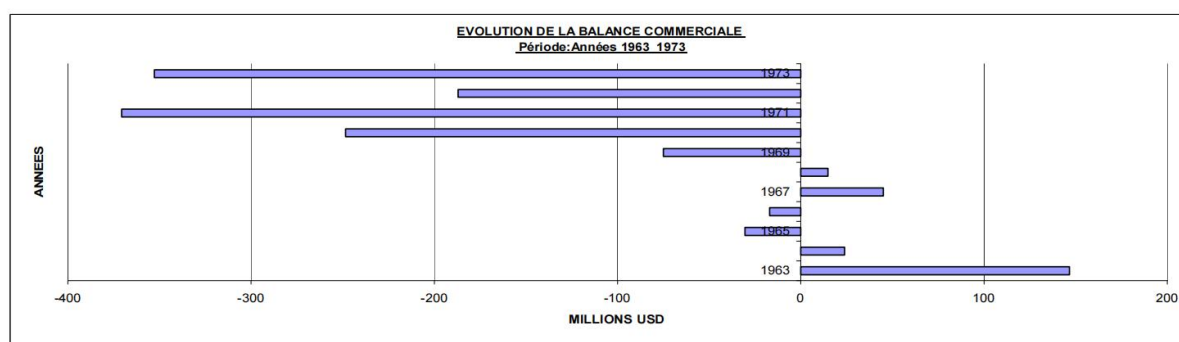
Durant toute cette période aucune loi n'est instaurée pour encourager et promouvoir les exportations hors hydrocarbures³³.

TABLEAU N°2 : Évolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 1963 à 1973

EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DE L'ALGERIE
PERIODE : ANNEES 1963- 1973

VALEUR EN MILLIONS USD

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
IMPORTATIONS (CAF)	586	704	672	640	680	816	1 010	1 259	1 228	1 491	2 241
EXPORTATIONS (FOB)	732	728	642	623	725	831	935	1 010	857	1 304	1 889
BALANCE COMMERCIALE	147	24	-30	-17	45	15	-75	-248	-371	-187	-353
TAUX DE COUVERTURE (%)	125	103	95	97	107	102	93	80	70	87	84



Source : www.DOUANE.GOV.DZ

Ce tableau montre que les exportations ont connu une baisse continue qui dura jusqu'à 1966, cela est principalement causé par le recule de la production de l'agriculture suite au manque d'expérience et manque de maîtrise des méthodes modernes d'exploitation agricole. En 1967 l'accroissement des recettes du pétrole a affecté positivement la balance commerciale pour enregistrer une hausse de 44% par rapport à 1966.

A partir des années 1970, après le double choc pétrolier, le solde commercial a chuté, considérablement, suite à la non stabilité des cours du prix du pétrole, ce qui montre bien la vulnérabilité extérieure de l'économie algérienne résultant de la non diversification géographique de ses échanges.

1-1-2 Deuxième phase : 1980-1988

Au début des années 1980, une autre stratégie vient d'être adoptée. Elle consistait à améliorer le fonctionnement du système économique, la politique d'endettement, la structure des

³³YASMINE TERROUCHE, op.cit,P 32

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

investissements, leurs répartition entre l'industrie et le reste de l'économie, la place du secteur privé dans l'économie.

Depuis 1986, un profond mouvement de réformes est engagé en Algérie qui marqua le début d'une nouvelle transition vers une société Algérienne productive, une nouvelle transition qui est marquée par l'incertitude et l'instabilité, sur le plan économique, il s'agissait de rompre avec le système monopoliste et d'organiser le passage à une économie de marché associant³⁴la liberté des agents économiques privés et l'action de l'État en faveur de la solidarité nationale et de la justice sociale dans ce mouvement, ainsi que les réformes relatives au commerce extérieur qui jouent un rôle important³⁵.

La réorganisation du commerce extérieur tel que précisée dans le programme de réformes algérien, vise principalement à la constitution d'un marché libre, interne et externe et l'allocation des ressources, le programme prévoyait³⁶:

- ✓ La libéralisation des prix conjugués à la maîtrise des équilibres monétaire et financier, devrait permettre un retour à la stabilité macro-économique ;
- ✓ La démonopolisation des activités et l'organisation de la concurrence, doivent soustraire le commerce à la gestion administrative, favoriser la libre circulation des capitaux et permettre à une compétition juste de se développer dans la transparence totale.

A travers l'ensemble de ces actions, le programme visait à aboutir à la transformation radicale des trois structures de tout marché :

- ✓ La transformation de la structure des prix ;
- ✓ La transformation de la structure des échanges ;
- ✓ La transformation de la structure de financement.

TABLEAU N°3 :L'évolution des échanges extérieurs de l'Algérie durant la période 1979-1988

Année	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Exportation	36.75	52.65	62.84	60.48	60.72	63.76	64.56	35.42	42.36	46.11
Importation	32.38	40.52	48.78	49.38	48.78	51.26	49.49	43.39	34.15	43.43

³⁴ KARA RABAH-« Essai sur l'évolution de l'économie Algérienne 1962-2015 Approche historique » université TiziOuzou Page 5

³⁵Idem page 5.

³⁶ ACHICHE ANIA, HAKOUM DYHIA « l'impact des réformes économiques sur le commerce extérieur Algérien 1963-2019 » mémoire Université Tizi Ouzou, 2018 Page 52.

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

Solde	4.37	12.13	14.06	11.10	10.94	12.50	15.07	-8.21	8.21	2.69
-------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	------	------

Source : Abdelhamid BRAHIMI, "l'économie algérienne", OP, Alger, 1991, p355

Au lendemain du second choc pétrolier 1979, les recettes d'exportations augmentent progressivement, passant de 36,75 milliards de dinars en 1979 à 64,56 milliards de dinars en 1985, soit une augmentation de 75%³⁷. Les importations, à leur tour, ont subi une évolution similaire à celle des exportations, mais à un rythme inférieur. En effet, elles passent de 32,38 milliards de dinars en 1979 à 49,49 milliards de dinars en 1985, soit une progression d'ordre de 52%. Cette évolution a permis de générer, pour la première fois depuis l'indépendance, la succession de sept excédents commerciaux dont le cumul s'élevait à plus de 80 milliards de dinars.

L'évolution des échanges extérieurs entre 1986 et 1988 a été marquée par la chute brutale des prix des hydrocarbures intervenue au début de l'année 1986 et par la dépréciation du dollar, unité de compte des exportations algériennes. La baisse des prix des hydrocarbures, de près de la moitié, en 1986, a provoqué la baisse des exportations. En effet, elles étaient ramenées à 35,18 milliards de dinars en 1986, soit une baisse de 45% par rapport à l'année précédente³⁸.

A partir de 1986, suite à un relèvement relatif des prix des hydrocarbures, un léger redressement des exportations a été opéré (42.36 milliards de dinars en 1987 et 46.11 milliards de dinars en 1988).

La baisse des recettes des exportations, associée à la dépréciation du dollar, a considérablement réduit le pouvoir d'achat des exportations algériennes sur les marchés extérieurs, notamment ceux de la CEE. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont dû adopter des restrictions à l'importation, aboutissant du coup, à une réduction drastique des importations (34,15 milliards de dinars en 1987, soit une baisse de 21% par rapport à 1986) et à la limitation du déficit de la balance commerciale à la seule année 1986³⁹.

Ces restrictions qui vont à l'encontre des entreprises, tout en les privant de s'approvisionner de différents biens d'équipement et matières premières, sont considérées comme des facteurs de récession (comme en témoigne la croissance économique qui a fléchi et a enregistré des taux négatifs à partir de 1986) et ont conduit, à travers la permission offerte au secteur privé d'effectuer des importations sans paiements (sans cession de devises par la Banque Centrale).

³⁷ACHICHE ANIA, HAKOUM DYHIA, op.cit page 52.

³⁸ Idem page 55

³⁹ Idem p 55

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

1-2 La libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie :

Afin de s'intégrer dans l'économie mondiale, l'Algérie a opté pour le processus de l'ouverture de son commerce extérieur, à travers des accords commerciaux internationaux et des réformes économiques, engagées par les pouvoirs publics qui portent sur la transformation du mode de régulation de l'économie, d'une économie planifiée à une économie de marché (à partir de 1994).

Le processus de la libéralisation du commerce extérieur a commencé à se mettre progressivement en place dans le sillage des réformes portant sur l'autonomie des entreprises publiques (1988) et la promulgation en 1990, de la loi de 90/10 du 14/04/1990⁴⁰ relative à la monnaie et au crédit, qui a en particulier consacré le principe de la libéralisation de financement des transactions courantes.

Cependant les réformes n'ont donné aucun résultat quant à l'apaisement de la dette extérieure de l'Etat, ce qui a poussé les autorités à faire appel à l'aide du FMI et de la banque mondiale. La Soumission à la tutelle financière du FMI était l'unique solution pour régler la dette extérieure de l'Algérie.

L'Algérie a signé avec le Fond Monétaire International des accords de stand-by , le premier accord en 1989, le deuxième de confirmation en juin 1991 et un rééchelonnement de la dette en 1994 auprès des Clubs de Paris et de Londres. En contrepartie de ces facilitations, le FMI a imposé un plan d'Ajustement Structurel En avril 1994 dans le but d'assurer les grands équilibres macro-économiques⁴¹.

C'est dans le cadre de programme d'ajustement structurel que le processus de la libéralisation a été engagé à travers le démantèlement du monopole de l'État et la liberté d'accès au commerce extérieur pour toutes les entreprises publiques et privées.

Après les négociations avec le FMI, l'Algérie a accentué son ouverture vers l'extérieur à travers la réduction des barrières tarifaires et l'élimination des restrictions aux exportations.

Après avoir libéralisé le commerce extérieur, l'Algérie enclenche au cours de cette seconde étape à un processus de renégociation des conditions d'ouverture de son marché et de son insertion au marché mondial dans un contexte marqué par l'ouverture des discussions avec l'union européenne et l'OMC. Le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, et l'accord d'association avec l'UE qui prévoyait un démantèlement tarifaire pour 2020 au lieu de 2017 comme il a été prévu au début, limitera les prérogatives de l'Algérie à agir sur la tarification

⁴⁰IGUERGAZIZ Wassila, BOULIFA, op.cit,Page 353.

⁴¹BOUYACOUB (A) : « revue sur L'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel», Printemps 1997, P78

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

douanière d'une manière unilatérale⁴². En vue d'intégrer l'économie du marché, l'Algérie a signé plusieurs accords d'associations bilatérales et multilatérales qui se résument dans le tableau N°4.

TABLEAU N° 4 : Évolution du commerce extérieur de l'Algérie de 1989 à 2000

Valeur en million de dollars

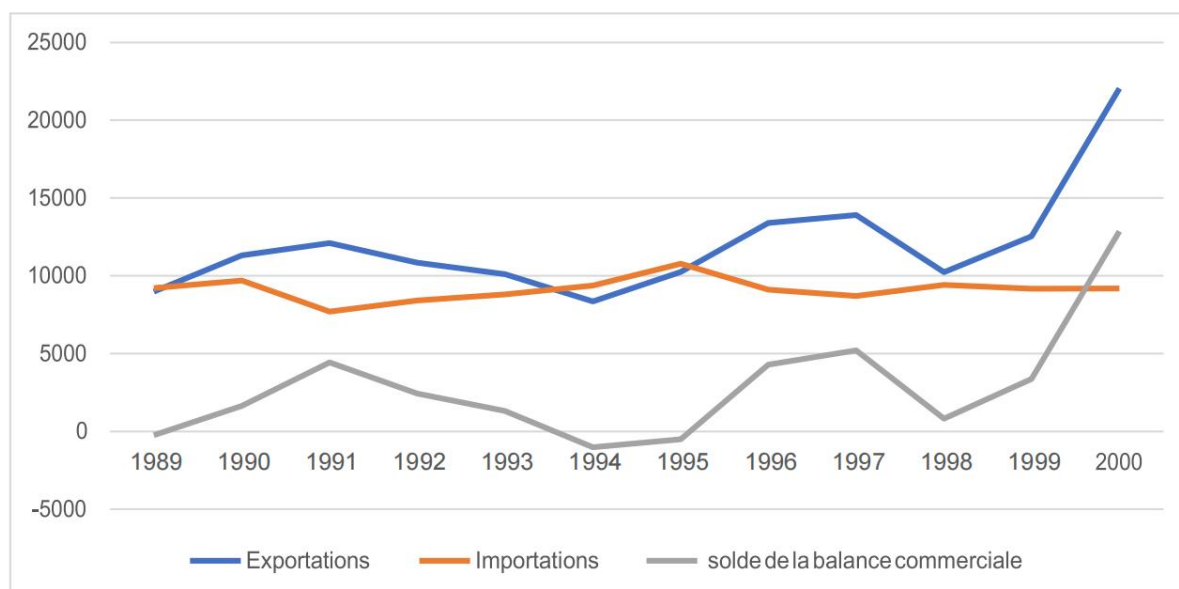
Année	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Exportation	8968	11304	12101	10837	10091	8340	10240	13375	13889	10213	12522	22031
Importation	9208	9208	9684	7681	8788	9365	10761	9098	8687	9403	9164	9173
Solde commercial	-240	1620	4420	2431	1303	-1025	-521	4277	5202	810	3358	12858

Source : www.douane.gov.dz

Graphe N° 1 : Évolution du commerce extérieur de l'Algérie de 1989 à 2000

⁴² TERROUCHE Y ; op.cit page 35.

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité



Réalisé à base des données du tableau N° 4

La balance commerciale de l'Algérie demeure fortement tributaire des revenus que génère de la vente du pétrole et du gaz.

D'après ce tableau, on remarque que le solde commercial de l'Algérie en 1989 est déficitaire de 240 millions de dollars, et qui atteint 4 420 millions USD en 1991, cela reflète l'instabilité politique et économique de l'Algérie durant cette période. A partir de 1995 les exportations algériennes connaissent une augmentation en périodes de forte hausse du prix du pétrole.

Le contre choc pétrolier de 1997 est apparu suite à la crise financière des pays émergents d'Asie du sud-est qui a mis un terme à la hausse des prix du pétrole pour atteindre 10 dollars/baril en 1998 ce qui a remis en cause l'équilibre commerciale de l'Algérie⁴³.

À partir de 1999, les exportations enregistrent à nouveau une augmentation. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des prix de pétrole.

⁴³OUAZZI A, « La contribution du secteur privé à la diversification des exportations hors hydrocarbure »

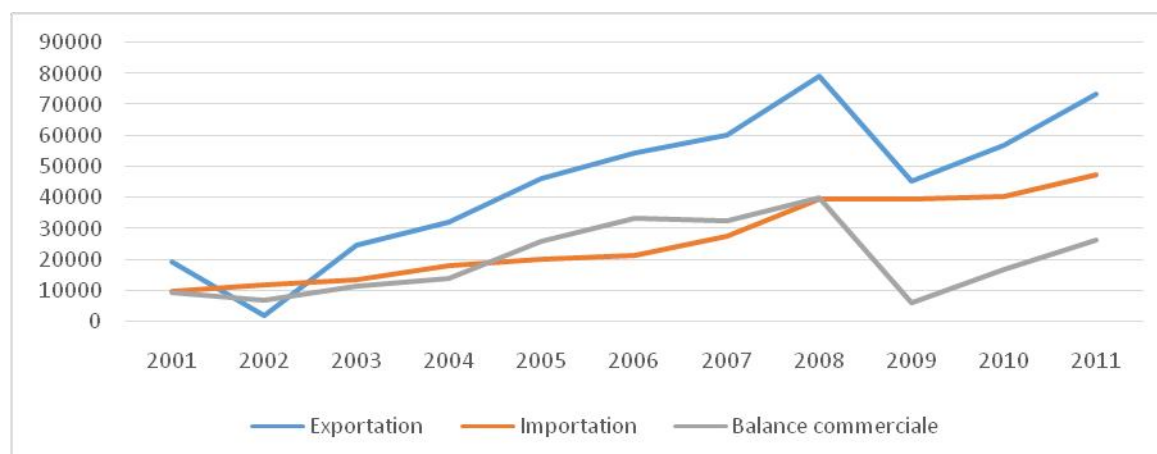
TABLEAU N° 5: Évolution du commerce extérieur de l'Algérie entre 2001-2011

Valeur en million de dollars

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Exportation	1913	1825	2461	3208	4600	5461	6016	7929	4519	5705	7348
	2		2	3	1	3	3	8	4	3	9
Importation	9940	1200	1353	1830	2035	2145	2763	3947	3947	4047	4724
		9	4	8	7	6	1	9	9	3	7
Balance commerciale	9192	6816	1107	1377	2564	3315	3253	3981	5900	1658	2624
			8	5	4	7	2	9		0	2

Source : www.douane.gov.dz

Graph N° 2 :Évolution du commerce extérieur de l'Algérie entre 2001-2011



Source : réalisé à partir des données du tableau N°

La période allant de 2001 jusqu'à 2011 a été marquée par une forte augmentation des opérations d'importations et d'exportations particulièrement à partir de l'année 2004, par la mise en œuvre des programmes de relance économique et de soutien à la relance économique engagé en 2004⁴⁴.

La hausse considérable du prix du pétrole, était à l'origine de l'accroissement des exportations à partir de 2000. Ces exportations ont marqué une forte croissance durant l'année 2008 grâce à la vente des hydrocarbures qui continuent à représenter l'essentiel des ventes à l'étranger avec une part de 97,58 % du volume global des exportations, et une hausse de 29,76% par

⁴⁴ TERROICHE.Y , op.cit page 37.

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

rapport à l'année 2007, l'accroissement des volumes exportés s'est traduit par un solde excédentaire de la balance commerciale de 39 819 millions USD en 2008⁴⁵.

A partir de 2009 les exportations Algériennes ont connu une forte baisse à cause des effets néfastes de la crise financière internationale et la chute brutale des prix du pétrole, C'est sous la pression des institutions multilatérales (FMI et banque mondiale) que l'Algérie a libéré le commerce extérieur. Cette libéralisation devait assurer une meilleure intégration dans l'économie mondiale. Mais la dominance des hydrocarbures et l'absence de capacités exportatrices et l'inadaptation de la production nationale avec les exigences du marché mondial reste un frein majeur à la diversification des exportations, ce qui engendré un déséquilibre entre Les exportations des hydrocarbures qui s'élève à 97%, contre seulement 3% des exportations hors hydrocarbures⁴⁶.

1-3 Le processus d'ouverture commerciale

Dans cette partie nous essayerons de révéler les principaux accords commerciaux entre l'Algérie et d'autres pays, en matière des échanges commerciaux qui sont l'Union Européenne (EU), L'accord avec la Grande Zone Arabe de Libre Échange (GZALE)

1-3-1 L'accord d'association Algérie-Union Européenne (EU) :

L'accord d'association Algérien –UE a été signé à Valence (Espagne) en avril 2002, est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005, devrait aboutir à la mise en place d'une zone de libre échange à l'horizon 2020 (au lieu de 2017, suite à la révision de l'accord). Cet accord peut être positif pour l'Algérie, si la production nationale est diversifiée, et si, elle est concurrentielle, en termes de qualité et de prix. Cet accord s'inscrit dans le contexte du processus de Barcelone initié par l'Union Européenne pour développer les relations de coopération avec les pays sud Méditerranéens tout en visant la mise en place à long terme d'une « zone de prospérité partagées ». Celle-ci, ne se limite pas uniquement à la création d'une zone de libre échange mais intègre aussi bien les aspects économiques (volet commercial, coopération économique et financière, investissements) que les dimensions politiques, sociales et culturelles nécessaires pour un développement durable⁴⁷.

⁴⁵HAOUA (K), « l'impact des fluctuations du prix du pétrole sur les indicateurs économiques en Algérie », mémoire de magister en sciences économiques, 2012, P66.

⁴⁶ YASMINE.T ,op.cit,P 38,37

⁴⁷ AIT MIMOU Samia ,AMARI Nassima « Contraintes à l'exportation pour les entreprises algériennes cas ENIEM »Mémoire master université Tizi Ouzou,2019 , Page 46

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

L'accord d'association est entré en vigueur le 1er septembre 2005. les principaux objectifs de cet accord sont les suivants⁴⁸ :

- Fournir un cadre approprié au dialogue politique permettant aux deux parties de coopérer dans tous les domaines qu'elles estimeront pertinents.
- Développer les échanges et fixer les conditions de la libéralisation progressive des échanges de biens, de services et de capitaux.
- Favoriser les échanges des ressources humaines notamment dans le cadre des procédures administratives.
- Promouvoir les coopérations dans les domaines économique, social et culturel.

Pendant la 11^{ème} session du Conseil d'Association en mai 2018, l'Algérie a renouvelé l'assurance que l'AA reste un « axe stratégique » de la coopération. Les deux parties ont signé une convention de financement au secteur de l'agriculture, qui contribuera à améliorer la gestion de l'eau et soutenir l'agro- industrie⁴⁹.

L'objectif de l'Algérie, à travers la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne, était de parvenir à une diversification de l'économie nationale en développant les exportations hors hydrocarbures et permettre aux entreprises algériennes d'accéder aux marchés européens, avec une franchise de droits de douane pour les produits de toute nature.

Or, la mise en œuvre de cet accord n'a pas eu d'impact sur le niveau de la diversification de nos exportations hors hydrocarbures vers les pays de l'Union Européenne.

Ainsi, au cours de 10 ans, un bilan révèle, que les pays de l'UE ont exporté vers l'Algérie près de 600 milliards de dollars de biens et services. A contrario, les exportations algériennes vers le marché européen n'a totalisé que 12 milliards de dollars sur la même période.

Quant aux entreprises nationales, elles n'ont pas beaucoup profité du désarmement tarifaire pour améliorer leurs compétences et prendre des parts sur le marché européen qui leur est ouvert. Cela est dû principalement au manque d'ambition, mais aussi aux facteurs liés au défaut de l'environnement dans lequel opèrent les entreprises nationales. Et cela revient toujours au prix du pétrole, ainsi que la limitation des importations que l'Etat a imposé .

L'Algérie a réagi face à ce déséquilibre et pour se protéger du déficit commercial et promouvoir la production nationale a instauré le DAPS⁵⁰ par un arrêté 19/12/2019⁵¹ par sa loi de finance complémentaire pour l'année 2018, elle a été rappelée par ses partenaires

⁴⁸ Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la république algérienne démocratique et populaire d'une part, et, la communauté européenne et ses états membres, d'autre part, page 4.

⁴⁹ TERROUCHE YASMINE ,opcit, page 50

⁵¹ JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE N° 06 du 27/01/2019

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

économique qui l'on menacée par la prise de mesures strictes sur les produits algérien, ce qui a poussé l'Algérie à revoir assouplir cet arrêté le 26/01/2023⁵².

En somme, si l'accord est, en soi, un progrès notable pour l'Algérie, il lui faudra désormais entreprendre les réformes nécessaires pour développer son industrie et son agriculture, deux secteurs qui revêtent une grande importance, afin de pouvoir se mettre à niveau et avoir la possibilité de tirer profit des avantages que propose l'accord d'association

1-3-2 L'accord avec la Grande Zone Arabe de Libre Échange(GZALE) :

Le GZALE entrée en vigueur au début de l'année 2005, est une alliance économique entre les pays arabes, pour une complémentarité économique et des échanges commerciaux. Elle a été ratifiée par l'Algérie par le décret du 03 Août 2004 et Mis en vigueur le 1er Janvier 2009⁵³.

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la GZALE, effectués dans le cadre de l'accord de libre-échange, ont occupé le second rang avec des parts respectives de 21,59% du total des exportations et 15,32% des achats algériennes de l'extérieur⁵⁴.

En effet, l'Algérie a exporté vers la région pour un montant de 343,48 millions USD (+1,94%) et a importé pour près de 1,33 md USD. Les principaux partenaires du pays sont l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Tunisie.

Il y'a lieu de signaler que les exportations algériennes restent encore largement dominées par les produits pétroliers. Par conséquent, l'Algérie n'a pas tiré profit des avantages de cette zone pour réussir le développement de ces exportations hors hydrocarbures. D'autre pays ont pu arriver à développer leurs exportations dans plusieurs domaines, tels que l'agriculture, les produits manufacturés, et les services⁵⁵.

Section 2 : Analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures et leurs contraintes

La structure des exportations algériennes se constitue essentiellement de matières premières non transformés et des exportations hors hydrocarbures qui représentent moins de 4.8%⁵⁶ du total des exportations de l'Algérie pour l'année 2024.

⁵²JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUEALGÉRIENNE N° 84 du 27/12/2023.

⁵³LEFGOUM Samia, Ouverture commerciale de l'Algérie: quelles retombées en termes de diversification des exportations , revue de sciences économique et de gestion et sciences commerciales N° 18 page 19.

⁵⁴ TERROUCHE YASMINE ,opcit, page52

⁵⁵Idm , page52

⁵⁶ Le site internet de la banque mondiale

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

Le secteur des hydrocarbures ont longtemps été l'épine dorsale de l'économie, représentant environ 30% du PIB, 60% des recettes budgétaires et près de 95% des recettes d'exportations⁵⁷.

Les exportations d'hydrocarbures ont permis à l'Algérie de maintenir la stabilité macroéconomique, de constituer d'importantes réserves en devises et de maintenir une dette extérieure faible, tandis que les cours mondiaux du pétrole étaient élevés.

2-1 Analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures

Le rapport annuel de l'office national des statistiques pour l'année 2024, a bien détaillé les divers indices liés au bilan des échanges commerciaux de l'Algérie.

2-1-1 Évolution des exportations et importation (2024)

Pour bien suivre l'évolution des exportations de l'Algérie de 2024, le tableau ci-dessous nous fournis les informations nécessaires.

Tableau N° 6 : Évolutions annuelles en % des prix et volume des importations et des exportations de marchandises

	2020	2021	2022	2023	2024
Prix importation	6.0	22.3	14.9	-14.2	-3.1
Prix exportation	-24.2	69.5	71.6	-21.3	-7.4
Volume importation	-17.9	-4.7	-5.4	21.9	13.1
Volume exportation	-11.5	12.6	-0.5	3.1	-4.5

Source : office national des statistiques (les indices de valeurs unitaires du commerce extérieur de marchandise –année 2024-

Suivant ce tableau les valeurs unitaires des échanges extérieurs de marchandises en 2024 par rapport à 2023, les prix à l'exportation et les prix à l'importation de marchandises ont diminué respectivement de 7.4% et de 3.1% au cours de l'année 2024.

La baisse des prix des exportations résulte principalement de la diminution de 7,4% des prix des hydrocarbures en 2024, mais également par une baisse au niveau des prix des produits hors hydrocarbures de 6,7% sur la même période. Parallèlement, les prix à l'importation ont connu une diminution de 3,1% en 2024.

⁵⁷ RIMITA.Y op.cit page 36.

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

Les importations ont progressé de 13,1% en volume par rapport à l'année 2023, alors que les exportations ont connu une baisse de 4,5% par rapport à l'année précédente.

2-1-2 Évolution des exportations hors hydrocarbures (2024)

Pour les exportations hors hydrocarbures pour l'année 2024 sont présenté suivant la classification type pour le commerce international (CTCI) dans le tableau N°

Tableau N° 7 : Indices de prix à l'exportation par CTCI pour les produits hors hydrocarbures (2024)

	2023	2024	Variation en %
	1	2	2/1
Produits alimentaire et animaux vivant	160.9	149.2	-7.3
Boissons et tabac	213.1	194.4	-8.8
Matière brutes non comestible ,huiles graisse et cire animale	183.2	163.8	-10.6
Produits chimique et produits connexes	169.1	165.5	-2.2
Machines et matériels de transport	145.1	138.5	-5.9
Articles manufacturés et dives	190.0	171.6	-9.7
Indice hors hydrocarbures	177.0	165.20	-6.7

Source : office national des statistiques (les indices de valeurs unitaires du commerce extérieur de marchandise –année 2024-

L'année 2024 enregistre une diminution des prix à l'exportation de marchandises, avec des variations négatives pour toutes les catégories de produits hors hydrocarbures à savoir :

- Une diminution de 7.3 % pour Produits alimentaire et animaux vivant.
- Une diminution de 8.8 % pour les boissons et tabac
- Une diminution de 10.6% pour Matière brutes non comestibles ,huiles graisse et cires d'origine animale ou végétal

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

- Une diminution de 2.2% pour Produits chimique et produits connexes
- Une diminution de 5.9 % pour les Machines et matériels de transport
- Une diminution de 5.9% pour les machines et matériels de transport
- Une diminution de 9.7 % pour Articles manufacturés et dives

Le taux de couverture des importations par les exportations a corrélativement évolué à la baisse, en passant de 128,9% en 2023 à 104% en 2024, l'Office national des statistiques indiquant toutefois que les données infra-annuelles prises en compte dans l'évaluation d'échanges commerciaux du pays durant l'exercice précédent «sont provisoires». Dans le détail, l'ONS souligne que le recul des prix à l'importation a touché la plupart des produits, à l'exception de trois catégories qui ont enregistré des hausses⁵⁸

La tendance à la baisse des prix constatée en 2024, note le même organisme, «est essentiellement due à la réduction des prix des hydrocarbures sur les marchés internationaux, en raison de la structure de nos exportations largement dominée par ces derniers». En décomposant l'indice des valeurs unitaires à l'exportation, il est constaté, selon l'ONS, que les prix des hydrocarbures ont baissé de 7,4%, tandis que les prix des produits hors hydrocarbures ont également enregistré une diminution de 6,7%. Dans l'ensemble, les baisses tant des prix que des volumes ont conduit à une réduction globale de 11,6% de la valeur des exportations en comparaison avec l'année 2023, note l'organe national des statistiques⁵⁹.

2-1-3 Les principaux partenaires de l'Algérie (2024)

En 2024, la structure commerciale extérieure de l'Algérie a connu à la fois des continuités et des évolutions notables. Ci-dessous les 10 principaux partenaires à l'export et à l'import (Biens et équipements) , avec une comparaison directe par rapport à 2023.

Tableau N° 8 : Les 10 premiers clients de l'Algérie (Exportations 2024)

PAYS	Montant en MDS USD	Évolution par rapport à 2023
Italie	11.96	-21%
France	6.80	-11%

⁵⁸office national des statistiques (les indices de valeurs unitaires du commerce extérieur de marchandise –année 2024–

⁵⁹Idem

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

Espagne	6.01	-11%
Corée de sud	3.63	+15%
États-Unis	2.54	-19%
Belgique	1.68	-17%
Royaume Unis	1.62	-16%
Pays Bas	1.56	-24%
Turquie	1.47	+1%
Brésil	1.40	-23%

Source : trademap.org

La baisse généralisée des exportations vers les marchés européens traduit l'effet combiné de la baisse des prix des hydrocarbures et d'une demande extérieure plus faible.

Tableau N° 9 : Les 10 premiers fournisseurs de l'Algérie (Importations 2024)

PAYS	Montant en MDS USD	Évolution par rapport à 2023
Chine	11.69	+23%
France	5.18	+7%
Italie	3.13	+3%
Turquie	2.89	+5%
Brésil	2.56	+8%
Allemagne	2.27	+3%
Arabie saoudite	1.08	+31%
Belgique	1.03	+12%
Canada	1.02	+5%
Etats-Unis	1.01	-16%

Source:trademap.org

L'importation continue de croître, tirée par les équipements, les produits industriels et alimentaires, notamment depuis la Chine (+23%) et l'Arabie Saoudite (+31%).

2-2 Les contraintes d'exportation hors hydrocarbures

Les exportations demeurent plainent d'obstacles et de barrières susceptibles d'empêcher l'entreprise exportatrice de porter ses fruits sur les marchés qu'elle souhaite pénétrer, pour le cas d'entreprise algériennes les plus constatés sont :

2-2-1 Les contraintes liées aux ressources et compétences des entreprises

Plusieurs barrières internes ont été recensées par la littérature portant sur le déploiement international des entreprises notamment les PME. De nombreux travaux ont identifié celles liées au manque de connaissances en incluant celles relatives au manque d'informations et à la possibilité pour l'entreprise d'identifier les marchés à cibler à l'export

a) Les contraintes liées aux compétences managériales de l'entreprise :

Les limites des capacités managériales des entreprises se présentent dans ⁶⁰:

- ❖ La difficulté de la direction générale de l'entreprise à reconnaître l'existence d'une demande étrangère, qui peut être satisfaite par son offre, et adaptée ses ressources disponibles aux services liés au produit à fournir ;
- ❖ La difficulté de l'entreprise à combiner des ressources nouvelles et des ressources disponibles nécessaires pour être concurrentielle dans un nouveau marché géographique
- ❖ La propension de la direction à accepter les risques immanents aux tentatives d'utilisation de nouvelles combinaisons de ressources afin de satisfaire de nouvelles demandes du marché.

b) Ressources financières limitées et difficulté d'accéder aux financements

Il est admis que l'accès aux ressources financières est un déterminant significatif de la probabilité d'exporter. Cependant, l'exportation nécessite des besoins financiers spécifiques. En effet même si certains besoins sont communs à l'activité domestique et à l'activité internationale, d'autre ne sont liés qu'à l'activité internationale de l'entreprise. Ils créent un besoin en financement supplémentaire.

c) Contraintes liées à l'appareil productif de l'entreprise exportatrice

Les entreprises exportatrices se caractérisent par une productivité supérieure à celle des entreprises (dans le même secteur) opérant uniquement sur le marché national. Cette productivité est donc nécessaire pour démarrer l'activité export. Or, une entreprise peut être contrainte dans son développement international, notamment dans les cas suivants :

⁶⁰ AUMOURASSI.N «Analyse des dispositifs accompagnement à l'exportation hors hydrocarbures en Algérie, état des lieux et contraintes», mémoire de master, université Tizi Ouzou, 2020, page 72

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

❖ Une entreprise dont l'appareil de production n'est pas souple et flexible aura du mal à répondre rapidement à la demande étrangère. En effet, la technologie dépassée, et la manque d'investissement dans l'acquisition de nouveaux équipements peuvent être à l'origine de la faible compétitivité de l'entreprise face à la concurrence

❖ Le non maîtrise des couts supplémentaires spécifiques liés à l'activité export. Ces couts ne peuvent être réduits que par la mise en place de techniques de gestion avancées.

d) Un système d'information non performant

Un système d'information non intégré, et non performant ne permet à l'entreprise exportatrice de préparer rapidement une offre technique et commerciale valable. La documentation technique de l'entreprise reste ainsi primitive. Si l'équipement de communication (fax, internet,..) et les réseaux ne sont pas aussi performants, ils ne seront susceptibles de maîtriser l'ensemble des relations qui lient l'entreprise avec ses fournisseurs et ses clients.

e) L'administration de l'export : absence de structure d'export

Beaucoup d'entreprises exportatrices manquent de structure orientée vers le développement des exportations. En effet un département export dédié n'est pas mis en œuvre, le service commercial cumule tant les affaires sur le marché national que quelques dossiers à l'exportation. Les délais d'exécution ne sont pas respectés, et des erreurs sont commises.

f) Manque et/ou le non valorisation des ressources humaines

L'existence d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée est une condition préalable à la compétitivité des entreprises⁶¹. La mauvaise structuration interne notamment au niveau des ressources humaines représente un frein quant au développement international des entreprises. En effet la valorisation de ces ressources reste l'un des enjeux majeurs pour permettre à l'entreprise de réussir son processus d'internationalisation à travers l'exportation. La non maîtrise des connaissances linguistiques expose l'entreprise exportatrice à la barrière linguistique. Le manque de compétences dans les domaines de stratégie internationale, marketing et logistique internationale, constituent l'un des facteurs qui nuisent au développement international de l'entreprise.

⁶¹NIOSI Jorge, ZHEGU Majlinda, « Étude sur l'accompagnement à l'internationalisation des Petites et moyennes entreprises québécoises », Université de Québec à Montréal, Août 2011, p. 11

2-2-2 Les contraintes liées à l'environnement externe de l'entreprise

Ajoutant aux contraintes internes à l'entreprise d'autres contraintes externes qui freinent les exportations vue qu'elles ont une démarche qui implique plusieurs intermédiaires notamment publics y compris les services des douanes. Il semble donc logique que la qualité des prestations de ces services ait un effet considérable sur la confiance des entreprises exportatrices.

a) Les contraintes législatives, réglementaires et normatives

Les règlements et normes particuliers à chaque pays impliquent souvent une adaptation technique ou une modification des composantes périphériques du produit. Les divergences entre les règles techniques et les procédures d'évaluation de la conformité du produit adoptées dans les différents états peuvent donner lieu à la création de barrières. Il faut distinguer :

- Les normes techniques : spécifications techniques facultatives à respecter au risque de se heurter à handicap commercial⁶².
- Les règlements techniques (loi, décret, règlement des pouvoirs publics) : Leur application est obligatoire pour ne pas être passible d'interdiction de commercialiser le produit sur le marché, ou de retrait pur et simple du produit déjà mis sur le marché au moment du contrôle.

b) Difficultés liées à l'adaptation des produits aux normes internationales⁶³

Les entreprises exportatrices, quel que soit leur secteur d'activité se trouvent dans la nécessité de se mettre en conformité aux normes internationales pour pouvoir vendre leurs produits sur les marchés étrangers sans qu'ils soient sujette d'une quelconque interdiction. Il s'agit principalement des normes suivantes :

• **Les normes sanitaires et phytosanitaires** : Ce sont des mesures de contrôle à la frontière nécessaires à la protection de la santé des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux. Ce type de contrôle est aujourd'hui une étape cruciale qui s'impose aux entreprises exportatrices. Il peut concerner le produit lui-même (modification de sa composition, de sa dénomination commerciale...), son emballage ou son étiquetage.

⁶²LECERF M., «Les petites et moyennes entreprises face à la mondialisation», Thèse de doctorat, Université de Paris, 2006, p. 140.

⁶³ ZIDANI Abdelhamid, TERRAK Abdelghani « Exportation hors hydrocarbures, processus et contraintes, cas du groupe SAIDAL » université de tiziouzou, 2018 page 40.

Chapitre 2 : Ouverture commerciale de L'Algérie : théorie et réalité

• **Les normes techniques** : Les entreprises exportatrices sont aussi confrontées à des problèmes d'accès aux informations sur les conditions des marchés étrangers et aux réseaux d'information. En effet, vu leurs ressources financières limitées, les entreprises exportatrices ne sont pas en mesure d'explorer de nouveaux marchés, et pas plus qu'elles ne disposent de réseaux indispensables pour identifier les acheteurs sur ces marchés et tisser les liens nécessaires de confiance dans la durée. Dans la pratique, malgré les initiatives des gouvernements pour combler ces lacunes, les entreprises exportatrices face à la multiplicité des agences publiques et privées, se trouvent dans la confusion notamment en ce qui concerne le type d'information obtenue auprès de ces agences. Une fois effectués les choix stratégiques et choisi le mode d'approche du marché étranger, il convient aussi pour l'entreprise exportatrice de veiller à la maîtrise de la dimension opérationnelle de sa stratégie d'exportation.

2-3 les risques liés à l'exportation hors hydrocarbures

Toutes ces contraintes internes et externes, à l'entreprise ne représentent qu'une part des obstacles qui décourage l'opération d'exportation, les entreprises exportatrices se retrouve face d'un ensemble de risques à savoir:

2-3-1 Le risque de change :

C'est le risque lié à la variation des taux de change entre la monnaie nationale et les monnaies des pays cibles. dès lors qu'une entreprise décide de libeller ses transactions en devises elle entre en risque de change⁶⁴.

2-3-2 Le risque politique et institutionnel :

Il s'agit de l'ensemble des risques liés aux décisions des Etats des pays cibles, on distingue :

- Le risque d'exportation ou de nationalisation.
- Le risque lié aux changements de réglementation ; douanière, fiscale, bancaire, commerciale et celle du taux de change.
- Le risque lié à la corruption.
- Le risque lié aux couts de transactions ; ces couts englobent tous les frais engendrés par la réalisation d'une transaction économique, ces derniers deviennent plus importants dès qu'il s'agit d'une transaction internationale.

⁶⁴BARRELIER A. et al, « Exporter : pratique du commerce international » Editions Foucher, Paris 2003, p.339

2-3-3 Les risques de prospection des marchés étrangers :

La prospection des marchés étrangers est une étape importante dans la stratégie d'exportation de l'entreprise, elle porte sur l'identification de plusieurs critères aidant les dirigeants de celle-ci à mieux appréhender les caractéristiques de la demande étrangère. Cependant cette démarche comporte des risques qu'il faut prendre en considération et qu'il faut surtout couvrir⁶⁵.

- L'évaluation du marché ;
- La mise aux normes ; l'adaptation aux habitudes de consommation demandent essentiellement des solutions techniques ;
- La recherche des premiers clients, la mise en place d'un réseau, l'établissement d'un partenariat pour pénétrer un nouveau territoire demandant à l'entreprise de nombreuses compétences. Un accompagnement par un spécialiste du pays permet de sécuriser cette démarche.

Conclusion du chapitre 2

Dans le but de diversifier ses exportations l'Algérie a adaptée une série de stratégies pour une ouverture de son économie afin de s'intégrer dans la mondialisation et cela par l'instauration des nouveaux programmes de gestion et l'amélioration du système économique par de nouvelles réformes, ainsi une diversification géographique de ses échanges via la signature de divers accords de libre-échange tel que UE, GZAL

Avec toute cette réorganisation les exportations hors hydrocarbures de l'Algérie n'arrivent toujours pas à évoluer, en volume et en valeur, dans les échanges commerciaux à l'international, plus de 90% des exportations sont concentrées sur les produits brut et demi-produits issus de la transformation des hydrocarbures.

En somme, toutes ces stratégies n'ont pas généré les effets souhaités, il est judicieux pour l'Algérie d'accorder une attention particulière aux secteurs industriels et agricoles vu qu'ils sont considérés comme étant complémentaire à leur mode de fonctionnement.

⁶⁵ Site internet www.netpme.fr

CHAPITRE 3

LES DISPOSITIFS D'ACCORD A

L'EXPORTATION

Chapitre 3 : Les dispositifs d'accord a l'exportation

Introduction

L'économie algérienne est largement dépendante du secteur des hydrocarbures et de ses recettes. Depuis quelques années, et en raison de l'envolée du prix du pétrole, L'Algérie bénéficie d'une aisance financière. A l'inverse, les secteurs économiques hors hydrocarbures souffrent d'un manque de compétitivité flagrant qui ne leur permet pas de survivre dans une économie libéralisée, telle que prônée par l'accord d'association avec l'union européenne et les conditions d'accès à l'OMC. Les entreprises appartenant aux secteurs hors hydrocarbures ne peuvent pas faire face à la concurrence étrangère si des mesures concrètes ne sont pas mises en œuvre pour les rendre performantes et compétitives. De 1987, des réformes économiques ont été menées. Les résultats obtenus sont, à ce jour, en deçà des attentes. Le présent chapitre traite les dispositifs d'accords à l'exportation, la première section porte sur les mesures de facilitation pour les exportations hors hydrocarbures, et la seconde section sur les organismes d'appuis à l'exportation les mesures d'incitation mises en œuvre dans le cadre la politique d'ouverture sur l'économie mondiale.

Section 1 : les mesures de facilitation pour les exportations hors hydrocarbures

Dans une situation de dominance totale des hydrocarbures dans les exportations algériennes, la diversification des exportations hors hydrocarbures par les PME est devenue l'un des objectifs prioritaires pour la stratégie de développement économique de l'Algérie. C'est pourquoi, est apparue toute une série de dispositifs et des mesures d'encadrement destinées à promouvoir ces PME sur les marchés extérieurs. Le but étant d'intégrer particulièrement les entreprises exportatrices et potentiellement exportatrices d'une manière compétitive aux courants des échanges internationaux. Parmi ces mesures, on trouve des mesures règlementaires, financière et institutionnelles.

1-1 les mesures fiscales

Des exonérations fiscales sont accordées aux activités d'exportation relative à la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), et l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS)⁶⁶.

Les principaux avantages fiscaux accordés aux exportateurs sont ⁶⁷:

⁶⁶Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et Facilitations accordées aux exportations hors hydrocarbures »,recueil avril 2007, p5.

⁶⁷ idem

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

1-1-1 Exonération en matière d'impôts directs

- Exonération permanente de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et suppression de la condition de réinvestissement de leurs bénéfices ou leurs revenus, pour les opérations de vente et les services destinés à l'exportation
- Exclusion de la base imposable de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation. Le montant des opérations de vente, de transport ou de courtage qui portent sur des objets ou marchandises destinés directement à l'exportation, y compris toutes les opérations de processing ainsi que les opérations de traitement pour la fabrication de produits pétroliers destinés directement à l'exportation.
- Suppression du versement forfaitaire VF: Cette exonération s'applique au chiffre d'affaires réalisé en devises.

1-1-2 Exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaires

- Exemption de la TVA pour les affaires de vente et de façon portant sur les marchandises exportées, sous certaines conditions.
- Franchise de la TVA: Les exportateurs peuvent bénéficier de l'achat en franchise de la taxe sur la valeur ajoutée quand ils effectuent des achats ou importations de marchandises

1-2 Les mesures douanières:

Dans l'intérêt de promouvoir les exportations hors hydrocarbures, les régimes économiques douaniers permettent le stockage, la transformation, l'utilisation ou la circulation de marchandises en suspension des droits de douane, des taxes intérieures de consommation ainsi que tous autres droits et taxes et mesures de prohibition de caractère économique dont elles sont passibles.

Les facilitations douanières sont accordées aux opérations d'exportation sur trois (03) plans, procédure, régimes douaniers et contrôle, Elles sont mises en œuvre pour accompagner les exportateurs et pour promouvoir et encourager les exportations hors hydrocarbures. L'objectif escompté étant la réduction des coûts et le gain de temps⁶⁸

1-2-1 Le transit douanier :

Le transit douanier selon l'article 125 de la loi N° 79-07 du 21 juillet 1979, modifiée et complétée, portant code des douanes, est le régime douanier sous lequel sont placées les marchandises transportées sous contrôle douanier d'un bureau de douane à un autre bureau de

⁶⁸Ministère des affaires étrangères, consulté le 01/06/2025

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

douane, par voie terrestre ou aérienne en suspension des droits et taxes et des mesures de prohibition à caractère économique.

1-2-2 L'entrepôt des douanes :

Selon l'article 129 de la loi N° 79-07 du 21 juillet 1979, modifiée et complétée, portant code des douanes, l'entrepôt des douanes est le régime douanier qui permet l'emmagasinage des marchandises sous contrôle douanier dans les locaux agréés par l'administration des douanes en suspension des droits et taxes et des mesures de prohibitions à caractère économique⁶⁹.

1-2-3 Admission temporaire :

L'article 174 de la loi précédente indique que le régime de l'admission temporaire permet, sous certaines conditions, d'introduire sur le territoire douanier en exonération totale ou partielle des droits et taxes, des marchandises en vue de leur réexportation en l'état dans les délais impartis⁷⁰.

1-2-4 Réapprovisionnement en franchise :

Selon l'article 186 de la même loi le réapprovisionnement en franchise est le régime douanier qui permet d'importer, en franchise des droits et taxes à l'importation, les marchandises équivalentes par leur espèce, leur qualité et leurs caractéristiques techniques à celles qui, prises sur le marché intérieur, ont été utilisées pour obtenir des produits préalablement exportés à titre définitif.

1-2-5 Exportation temporaire :

D'après l'article 193 l'exportation temporaire est le régime douanier qui permet l'exportation temporaire, sans application des mesures de prohibitions à caractère économique et dans un but défini, de marchandises destinées à être réimportées dans un délai déterminé, soit en l'état, sans avoir subi de modification, exception faite de leur dépréciation normale par suite de l'usage qui en est fait soit dans le cadre du perfectionnement passif,

✓ La visite sur site et le dédouanement à domicile ;

✓ La vente en consignation est facilitée par le dépôt d'une déclaration d'exportation incomplète, à charge de l'exportateur après la vente des produits de fournir une déclaration complémentaire ;

⁶⁹Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et Facilitations accordées aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007,p6

⁷⁰ Ibid page 6

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

- ✓ Le titre de passage en douane (TPD) pour les exportations par route ;
- ✓ Le carnet ATA étant un document douanier qui permet l'exportation temporaire de marchandises (matériel professionnel, échantillons, équipement sportif, ...) dans plus de 70 pays ;
- ✓ Le circuit vert qui permet la validation de la déclaration d'exportation sans vérification

1-3 Les mesures financières :

Le soutien financier s'est fait par la création de deux fonds ⁷¹:

- le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE) et le Fonds National de Régulation et Développement Agricole (FNRDA).
- Les mesures de soutiens financiers prévus par ces deux fonds (FSPE et FNRDA) sont cumulables.

1-3-1 Le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE) :

Institué par la Loi de finances pour 1996 le FSPE est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans leur action de promotion et de placement de leurs produits sur les marchés extérieurs. Le FSPE a mis en œuvre deux rubriques de soutien aux exportations : la première rubrique consiste à la prise en charge d'une partie des frais de transport international des marchandises exportées (25 % pour le transport des marchandises exportées et de 65 % et 35 % pour les frais de participation aux foires à l'étranger),

Tandis que la deuxième consiste à la prise en charge, à l'occasion des participations aux foires à l'étranger, d'une partie des frais de transport des échantillons, de location et d'aménagement de stands et de frais de publicité.

1-3-2 Le Fonds National de Régulation et Développement Agricole(FNRDA) :

Institué par la Loi de finances de l'année 2000, le FNRDA est destiné à apporter un soutien financier à tout exportateur intervenant dans le domaine de l'exportation de dattes.

Le soutien accordé par le FNRDA concerne ⁷²:

⁷¹RAHMANI Yamina, BENYAHIA-TAIBI Ghalia « Analyse de la Politique de Soutien aux Exportations des PME en Algérie » journal des sciences économique et management, Volume: 40 / N°: 40 (2020), p 214

⁷²Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et Facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p9.

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

- ✓ la prise en charge partielle du taux d'intérêt du crédit d'exploitation accordé par les banques algériennes à hauteur de 3% et ce, au titre du crédit consommé dans la limite du montant du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation durant la même période

- ✓ l'octroi d'une prime d'incitation à l'exportation de :
 - **5 Dinars** par Kilogramme pour les dattes en vrac (dattes naturelles ayant subi les opérations de désinsectisation, de triage et de mise en emballage allant jusqu'au 12 Kg).
 - **8 Dinars** par Kilogramme pour les dattes conditionnées en emballages divisionnaires d'un Kg et moins.

Ajoutant à ces deux fonds L'instruction N° 06/2021 relative aux modalités d'ouverture et de fonctionnement du compte devise commerçant, et du compte devise professionnel non commerçant, et à la répartition des recettes d'exportation de biens et de services hors hydrocarbures et produits miniers, est venue le 29 juin 2021 appuyer l'engagement endossé dans le règlement n°01-2021 du 28 mars 2021 (modifiant et complétant le règlement n°01-2007 du 3 février 2007, modifié et complété) relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux Comptes devises, afin de concrétiser la volonté de promouvoir et d'encourager les exportations hors hydrocarbures.

Ladite instruction permet désormais, l'accès à 100% des recettes d'exportation hors hydrocarbures, au profit de l'exportateur⁷³.

En ce sens, l'article 04 de l'instruction 06-2021, stipule et de manière claire que le titulaire du compte devise commerçant et non commerçant, ouvre droit à l'intégralité du produit de ses recettes d'exportation de biens et de services

1-3-3 Contrôle Des Changes

La législation bancaire a accordé des avantages aux exportateurs en matière de délais de transfert des recettes d'exportation et la rétrocession des montants d'exportation en devises ⁷⁴:

- **Délai de rapatriement** : l'article 11 du règlement de Banque d'Algérie n°91-13 du 14 Août 1991 relatif à la domiciliation des exportations hors hydrocarbures et l'article 31 du règlement n°95 -07 du 23 Décembre 1995 modifiant et remplaçant le règlement n°92-04 du 22 Mars 1992 relatif au contrôle des changes fixent ce délai à 120 jours.

⁷³ La banque d'Algérie communique de presse, Alger le 18 juillet 2021

⁷⁴Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et Facilitations accordées aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p7

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

- **Rétrocession des recettes d'exportation** : l'inscription des recettes d'exportation hors hydrocarbures est fixée par :
- l'article 19 du règlement de la Banque Algérie n°91-13 du 14 Août 1991 relatif à la domiciliation des exportations hors hydrocarbure et l'art30 du règlement n°95-07 du 23-12-1995 modifiant et remplaçant le règlement n°92-04 du 23-03-1992 relatif au contrôle des changes et l'instruction n°03-98 du 21 Mai 1998 complétant
- l'instruction n°07-2002 du 26 Décembre 2002 modifiant les dispositions de l'instruction 22-94 du 12 Avril 1994 modifiée, fixant le pourcentage des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers ouvrant droit à l'inscription au (x) compte (s) devises des personnes morales
- la note n°14 -98 de la BA adressée aux banques intermédiaires agréés.

Ces textes ont fixé la répartition comme suit

- **50%** du montant en compte **dinars**
- **30 %** du montant en compte **devise personne morale**
- **20%** du montant en compte devise **intitulé exportateur** (qui peut être utilisé à la discrétion de l'exportateur et sous sa responsabilité)

- **Exportation de produits sous le régime de la consignation** : Il s'agit d'exportation de produits qui seront vendus par un dépositaire ou un commissionnaire établi à l'étranger à un prix fixé par l'exportateur. Elle est dite « **à prix imposé** » ou selon les intérêts de l'exportateur, elle est dite « **au mieux** ». Elle s'applique seulement aux fruits et légumes.

En matière de contrôle de change, l'Article 12 du règlement de la Banque d'Algérie n°91-13 du 14 Août 1991 relatif à la domiciliation des exportations hors hydrocarbure définit les modalités de réalisation de ce type d'opération.

Selon les dispositions de ce règlement, l'exportateur est tenu de fournir à la banque domiciliataire de l'opération un relevé des comptes de ventes accompagnés des factures définitives tirées sur les acheteurs étrangers.

Dans ce cas, il est nécessaire de procéder à la vente du produit ou sa réimportation dans un délai maximum d'un an à compter de la date de son expédition.

Section 2 : Les organismes d'appuis à l'exportation

Les pouvoirs publics accordent une attention singulière au développement des exportations hors-hydrocarbures afin de diversifier les sources de revenus du pays. A cet effet, un ensemble de dispositifs d'aide à la promotion des exportations sont mis en place : l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX) ; le Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (F.S.P.E.) ; la Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations (CAGEX) et la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI)

2-1 les organismes d'appuis et d'encadrement administratif

Parmi ces instruments institués par les pouvoirs publics dans le but de promouvoir les exportations dans les activités autres que celles relevant du secteur des hydrocarbures :

2-1-1 Agence National de promotion du commerce extérieur (ALGEX)

ALGEX, établissement publique à caractère administratif, créée par le décret exécutif N° 04-174 du 12 Juin 2004 placée sous la tutelle du ministre chargé du commerce extérieur, appelée à remplacer PROMEX l'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur créée le 01/10/1996 par le décret N° 96-327 afin de poursuivre son rôle néanmoins d'une manière plus élargie avec une stratégie de développement des exportations algériennes hors hydrocarbures. L'objectif principal d'ALGEX est l'internationalisation des entreprises algériennes, en favorisant le produit national et en connaissant le marché extérieur et ses règlements, cette agence est chargée de ⁷⁵:

- Participer à l'établissement de la stratégie de promotion du commerce extérieur et sa réalisation et de sa mise en œuvre une fois qu'elle a été adoptée par les instances concernées.
- Gérer les moyens destinés à promouvoir les exportations de produits autres que les hydrocarbures au bénéfice des entreprises exportatrices.
- Analyser les marchés mondiaux et mise en œuvre d'études prospectives générales et sectorielles sur les marchés étrangers.
- Mise en place d'un système international de surveillance pour but de veiller sur le commerce extérieur algérien.
- superviser la participation des acteurs économiques nationaux aux diverses manifestations économiques, foires, expositions et salons organisés à l'étranger.

⁷⁵TOUHOUCHE.R, ASJP , Les Cahiers du MECAS V°19 / N° 1/ Juin 2023 page 107.

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

- L'établissement des critères de distinctions, des prix et décorations à décerner aux meilleurs exportateurs.
- Établir des critères de récompense pour honorer les meilleurs exportateurs.
- L'établissement peut également fournir des activités rémunérées dans les domaines du perfectionnement, de la technologie à l'exportation et de l'initiation aux règles du commerce international, ainsi que tout autre service aux administrations et entreprises dans le domaine de l'assistance ou de l'expertise liée à la carrière de l'établissement.

❖ La dissolution de l'ALGEX (le 13/04/2025)

Cette structure, placée sous la tutelle du ministère du Commerce, s'est progressivement montrée inadaptée aux besoins d'une économie en pleine mutation. Critiquée pour son fonctionnement bureaucratique et son manque d'efficacité, elle est devenue un frein à la diversification économique que le gouvernement cherche à atteindre. Le président de la république a qualifié l'agence d'«instance du jurassique», soulignant qu'elle n'était plus en phase avec les ambitions économiques du pays. Cette agence fonctionnait selon des méthodes bureaucratiques et inefficaces, devenues obsolètes dans un contexte où l'économie algérienne exige des structures modernes et dynamiques pour accompagner ses ambitions de diversification et de compétitivité internationale⁷⁶.

Sa dissolution est aussi perçue comme une réponse aux critiques formulées par les acteurs économiques concernant les pratiques administratives jugées opaques et inefficaces. L'agence était notamment responsable de la délivrance des licences d'importation, un processus souvent dénoncé pour sa lourdeur et ses dérives potentielles. En remplaçant cette structure par deux organismes spécialisés dans l'encadrement des importations et des exportations, l'état espère instaurer un système plus agile et transparent.

Il faut dire qu'en mettant fin à l'ALGEX, le chef de l'État réaffirme son engagement à combattre la bureaucratie qui freine depuis trop longtemps le développement économique de pays⁷⁷

2-1-2 La Compagnie Algérienne de Garantie D'exportations (CAGEX)

Créée par le décret exécutif n°96-205 du 05 juin 1996, La CAGEX est une entreprise publique de type SPA ; fondée par cinq banques et cinq compagnies d'assurances algériennes à

⁷⁶www.horizon.dz consulté le 03/06/2025

⁷⁷www.horizon.dz consulté le 03/06/2025

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

savoir :SAA, CAAR, CAAT, CNMA,CCR⁷⁸, détenant chacune 10% de son capital pour un montant de 250 Millions de dinars.

La **CAGEX** a pour fonction de gérer le système d'assurance des exportations, veille à libérer ses clients de toutes les contraintes et les risques encourus par ⁷⁹:

- La garantie du risque crédit : La couverture des risques à l'exportation et la garantie du paiement, en cas de défaillance de l'acheteur. Elle garantit le paiement à la fois face à des risques commerciaux liés à l'insolvabilité des acheteurs (dans ce cas, ce sont les fonds propres de la CAGEX qui sont engagés) ; mais aussi face à des risques politiques, tel l'instabilité politique, les guerres... (dans ce cas, ce sont les fonds de l'Etat qui s'engagent à rembourser).
- La garantie des risques de non rapatriement du matériel exposé à la à l'étranger : La CAGEX assure, par ailleurs, l'accompagnement des opérateurs exportateurs dans l'accès aux informations sur les marchés étrangers, surtout que cette compagnie ayant passé des accords de coopération avec des institutions de même nature de par le monde, elle fait partie d'un réseau international des assureurs.

Les taux des primes sont fixés par la **CAGEX** pour le risque assuré pour son propre compte.

Le risque commercial est indemnisé à concurrence de 80% de leur montant, le risque politique à 90% et 60% du risque de non rapatriement des matériels exposés à l'étranger.

Par contre, pour les risques assurés pour le compte de l'État, les taux sont fixés par la commission d'assurance et de garantie des exportations ou le ministère des finances. Ces taux varient en fonction de plusieurs paramètres tels que : les garanties de paiement et les risques du pays importateur lié à la qualité de l'acheteur.

2-1-3 La Société Algérienne des Foires et Expositions SAFEX:

La Safex - SPA est une entreprise publique créé en 1971, elle a remplacé l'Office National des Foires et Expositions (ONAFEX)⁸⁰.

SAFEX mène ses activités dans les domaines suivants :

⁷⁸ CHIKH .N , Les dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors-hydrocarbures en Algérie : constat et analyse ,Revue du professeur de recherche en études juridiques et politiques, université tizi ouzou-2018,page 423

⁷⁹Décret n° 96235- du 2 juillet 1996 page 10.

⁸⁰ AIT MIMOU.S ,AMARI.N « Contraintes à l'exportation pour les entreprises algériennes cas ENIEM » université Tizi Ouzou,2019 , Page 60.

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

- Organisation des foires et expositions à caractère national, international, local et régional ainsi que la participation algérienne aux foires et expositions à l'étranger.
- Aide aux acteurs économiques en matière de commerce international, à travers :
 - L'information sur la réglementation du commerce international et la détection des opportunités d'affaires avec l'étranger.
 - Publication des revues commerciales et des catalogues commerciaux.
 - Organisation de rencontres professionnelles, séminaires et conférences afin de faciliter les procédures à l'exportation.
 - Gérer et faire fonctionner les infrastructures et les structures du Palais des Expositions

2-1-4 La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie CACI:

La CACI est un regroupement professionnel du commerce et de l'industrie placée sous la tutelle du ministre chargé du commerce, créée par le décret exécutif N° 96-94 du 3 Mars 1996, elle se compose de trois organes : l'assemblée générale, le conseil et les commissions techniques. Parmi ses prérogatives⁸¹:

- Fournir des conseils et des avis aux autorités publiques, sur les sujets qui concernent l'économie et le commerce du pays.
- Résumer les avis et suggestions adoptés par les chambres de commerce et d'industrie et faciliter la coordination de leurs projets et instruments.
- Soutenir toutes les initiatives à bénéfice mutuel pour les chambres de commerce et d'industrie⁸².
- d'assurer la représentation de ses chambres auprès des pouvoirs publics et de désigner des représentants auprès des instances nationales de concertation et de consultation.
- Désigner des représentants auprès des pouvoirs publics et veiller à ce que les chambres soient bien représentées.
- Développer l'économie du pays en favorisant la croissance dans différents secteurs et en favorisant le développement sur de nouveaux marchés.

⁸¹ AUMOURASSI.M, op.cit page 52

⁸² TOUHOUCHE.R ,Analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures (2015-2020), Ecole Supérieur de Management Tlemcen/Laboratoire LEREM, Juin 2023 ,Page 106.

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

2-2 Les organismes de financement

Considéré comme une nécessité au développement du professionnalisme en matière d'exportation, plusieurs organisations de financement sont accordées aux exportateurs algériens afin de sortir de la dépendance aux hydrocarbures.

2-2-1 Fonds Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE):

A été institué par la loi de finances pour 1996. Il est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans leurs actions de promotion et de placement de leurs produits sur les marchés extérieurs.

L'aide de l'État par le biais du FSPE est octroyée à toute entreprise résidente productrice de biens ou services et à tout commerçant régulièrement inscrit au registre de commerce œuvrant dans le domaine de l'exportation.

Le montant de l'aide accordée est fixé par le Ministre du Commerce selon des pourcentages déterminés à l'avance, en fonction des ressources disponibles⁸³.

Conformément au Décret exécutif N° 14-238 du 25 août 2014 modifiant et complétant le décret exécutif N°96-205 du 5 juin 1996 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale N° 302-084 intitulé « Fonds spécial pour la promotion des exportations prend en charge⁸⁴ :

- Une partie des frais liés aux études des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'étude pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation;
- Une partie des frais de participation des exportateurs aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger, ainsi qu'à la prise en charge des frais de participation des entreprises aux forums techniques internationaux;
- Une prise en charge partielle destinée aux petites et moyennes entreprises, pour l'élaboration du diagnostic « export », la création de cellules « export » internes ;
- La prise en charge d'une partie des coûts de prospection des marchés extérieurs supportés par les exportateurs ainsi que l'aide à l'implantation initiale d'entités commerciales sur les marchés étrangers;
- L'aide à l'édition et à la diffusion de supports promotionnels des produits et services

⁸³ Site internet du Ministère du commerce intérieur et de la régulation du marché national

⁸⁴ AUMOURASSI.M, op.cit page 40.

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

destinés à l'exportation et à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication (création de sites web...);

- L'aide à la création de labels, à la prise en charge des frais de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation (labels, marques et brevets), ainsi que le financement de médailles et de décorations attribuées annuellement aux primo exportateurs et de récompenses de travaux universitaires sur les exportations hors hydrocarbures ;
- L'aide à la mise en œuvre de programmes de formation aux métiers de l'exportation ;
- Une partie des frais de transport

Le FSPE a été créé pour promouvoir les exportations Hors Hydrocarbures à travers la prise en charge d'une partie des frais liés au transport des marchandises et la participation des entreprises aux foires et salons à l'étranger selon les taux ci-après

Tableau N° 10 :Taux de remboursement des dépenses de Participation aux manifestations économiques à l'étranger par le FSPE

UN TAUX DE 80%	UN TAUX DE 50%	UN TAUX DE 100%
Dans le cas d'une participation collective aux foires et expositions inscrites au programme annuel officiel	Dans le cas d'une participation individuelle aux autres foires ne figurant pas au programme annuel officiel.	Dans le cas d'une participation revêtant un caractère exceptionnel ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique.

Réalisé à partir des données de la brochure de la direction nationale du commerce extérieur

Les frais de publicités (affichages, brochures, dépliants, publicité sur médias écrits et audio visuel), spécifiques à la manifestation considérée (intitulé de la foire, période, lieu, ...etc), sont éligibles à une couverture par le FSPE.

Tableau N°11 : Le transport, transit et manutention des marchandises destinées à l'exportation:

--	--

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

UN TAUX DE 50 %	UN TAUX DE 25%
Dans le cas de transport international des produits agricoles périssables	Dans le cas de transport international des produits non agricoles à destination éloignée

Réalisé à partir des données de la brochure de la direction nationale du commerce

2-3 Autres structures d'accompagnement

Dans le contexte actuel, il est évident de donner une importance particulière aux PME afin de réussir la transition économique et d'atteindre l'objectif stratégique qui est la diversification des exportation hors hydrocarbures, les autorité ont opter à l'instauration de divers programmes pour aider les PME à mieux se préparer pour participer au mouvement des échanges mondiaux dont on a :

2-3-1 Le programme de mise à niveau des PME

Il s'agit d'un programme d'accompagnement pilote au service de la relance et de la diversification des exportations hors hydrocarbures algériennes « Renforcer les capacités d'exportation des PME Algériennes », tel que le programme OPTIMEXPORT et le programme MIR-ONUDI⁸⁵

- **Le programme OPIMEXPORT** : ce programme est destiné à un groupe pilote d'environ 40 PME Algériennes intervenant dans des secteurs hors hydrocarbures, qui disposeront d'un accompagnement personnalisé de 2 ans pour le programme d'actions sur mesure à l'international, Les acteurs institutionnels publics et privés algériens du commerce international, ainsi un vivier plus large d'entreprises algériennes exportatrices ou potentiellement exportatrices qui seront sensibilisées, formées et orientées dans leurs conquêtes des marchés étrangers. ce programme propose d'intervenir sur trois volets⁸⁶ :

- L'information professionnelle à l'export
- L'amélioration des performances des entreprises sur les marchés internationaux
- Un appui personnalisé aux PME et des promotions à l'international

A travers ces interventions ce programme Impliquer davantage les opérateurs dans les différentes fonctions liées à l'activité d'exportation, en les amenant, notamment⁸⁷ :

⁸⁵ HAMADACHE.CH « les PME algériennes et la mise à niveau » université de Blida, La revue de recherches et d'études juridique et politique, N° 11 page 363.

⁸⁶ TERROUCHE.Y op.cit, page 66

⁸⁷ OPTIMEXPORT Algérie : programme de renforcement des capacités exportatrices des PME algériennes 2007-2009

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

- à développer et à utiliser leurs compétences internes et leur potentiel,
- à acquérir et à employer de nouvelles méthodologies,
- à bénéficier efficacement de l'assistance d'experts institutionnels ou privés.

Le but recherché à travers ce programme c'est de⁸⁸ :

- valoriser les entreprises algériennes et leur permettre de faire face à l'évolution constante du marché mondial hautement compétitif,
- Proposer une démarche et des actions personnalisées en fonction des domaines d'activité et
- Permettre aux entreprises d'acquérir et de maintenir l'effort de développement à l'international sur le long terme et selon les méthodes d'OPTIMEXPORT ,

❖ Les modalités de ce programme⁸⁹ :

Le programme prend en charge l'ensemble des frais liés à l'information, à la formation et à la participation aux séminaires organisés à l'échelle nationale, à l'exception des frais d'hébergement et de transport qui sont à la charge de l'entreprise.

Le Challenge OPTIMEXPORT ou Contrat de Partenariat à l'Export proposé s'étale sur une durée maximale de 2 ans.

En moyenne, la PME bénéficiaire du programme contribue à hauteur de 25% des frais de participation aux missions collectives et salons professionnels organisés à l'étranger, en plus de ses frais de transport et de séjour.

Il est prévu, à la fin de chaque « Challenge OPTIMEXPORT », une évaluation des effets de la formation sur les comportements professionnels mais aussi sur le fonctionnement de l'organisation avec un bilan technique et financier des résultats obtenus sur les objectifs à l'exportation, définis préalablement avec l'entreprise dans le cadre du diagnostic export.

2-3-2 Le programme MIR-ONUDI⁹⁰:Le programme ONUDI-MIR est un programme de mise à niveau pour l'industrie, développé par l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) et le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (ex-Ministère de l'Industrie et de la Restructuration).

⁸⁸ idm

⁸⁹ idm

⁹⁰ BOUDJEMAA.A « programmes gouvernementaux, programme de mise à niveau des PME algériennes », Allemagne 2026 page 14.

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

Il s'agit d'un dispositif d'appui pour améliorer la compétitivité des entreprises algériennes et améliorer l'environnement de l'investissement. C'est un programme qui a été concrétisé par la création du Fonds de Promotion de la Compétitivité industrielle (FPCI) destiné à couvrir les aides financières aux entreprises industrielles et de services liés à l'industrie.

ONUDI a élaboré un programme adapté aux particularités de l'industrie algérienne. Il s'agit du programme intégré (PI) pour l'amélioration de la compétitivité et l'appui à la restructuration industrielle en Algérie. Le PI a été approuvé et démarré en décembre 1998, il comprenait cinq composantes parmi elles : le programme pilote d'appui à la restructuration, la mise à niveau et l'amélioration de 48 entreprises algériennes, qui a été mis en œuvre en collaboration avec le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration.

A partir de 2000, un dispositif de suivi du programme de mise à niveau a été mis en place par les pouvoirs publics algériens, ses acteurs sont :

La Direction Générale de la Restructuration Industrielle (DG RI) du Ministère de l'Industrie et de la Restructuration qui est chargée de la mise en place et de la coordination des instruments juridiques et financier du FPCI, de la définition des conditions techniques, financières et réglementaires de fonctionnement du programme de mise à niveau.

- Le Comité National de la Compétitivité Industrielle (CNCI), qui est chargé de fixer les modalités de fonctionnement du FPCI.

L'appropriation du programme au niveau des pouvoirs publics algériens a été excellente, dans la mesure où le Ministère de l'Industrie et de la Restructuration (MIR), a initié son propre programme suivant le schéma : diagnostic stratégique global et accompagnement dans la phase de mise en œuvre et ceci en utilisant les différents dispositifs d'appuis mis en place.

Le bilan qui couvre la période allant de janvier 2002 (date de lancement) à décembre 2006 est bien maigre par rapport à l'objectif de départ qui consistait à mettre à niveau 1000 entreprises

Section 3 : Étude de l'impact des dispositifs d'exportations sur le secteur agricole (cas d'exportation de dattes)

Dans un monde de plus en plus ouvert, l'activité agricole est devenue une nécessité vitale, elle constitue l'un des principaux piliers de développement économique d'un pays.

Dans cette section, nous allons étudier l'impact des dispositifs d'appuis engagés par l'état en vue de promouvoir les exportations hors hydrocarbures sur le secteur agricole, cas de l'exportation de dattes,

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

3-1 Présentation du secteur agricole

Le secteur agricole est le premier employeur mondial, Selon la FAO en 2010 la part de la population mondiale économiquement active était à 45%. Tandis que la population agricole vivant de l'activité agricole totalise 2.6 milliards de personnes, soit 41% de la population mondiale⁹¹.

3-1-1 La place du secteur agricole dans l'économie algérienne

Le secteur de l'agriculture en Algérie est un secteur clé et il est un pilier majeur de l'économie nationale vue sa contribution à l'emploi et au PIB national. Pour l'année 2024 Il occupe une population de 2,6 millions comme main-d'œuvre agricole qui représente plus de 74% des actifs du monde rural et 24% de la main d'œuvre nationale. En outre, il permet de garantir la sécurité alimentaire du pays en couvrant plus de 74% des besoins nationaux en produits agricoles⁹².

La riche diversité des territoires ainsi que la multitude des étages bioclimatiques ont permis aux agriculteurs algériens de mettre à la disposition du consommateur une liste élargie de produits agricoles durant toutes les périodes de l'année.

Le secteur de l'agriculteur en Algérie dispose en 2024 d'un appareil institutionnel, au nombre de 14 (instituts de recherche et d'accompagnement, centres et bureaux d'études), qui a contribué et qui continue à contribuer au développement des différentes filières agricoles :⁹³

- Surface agricole totale : 48,1 millions hectares
- Surface agricole utile : 8,6 millions hectares dont 1,47 million hectares en irriguer.
- Parcours posturales : 32,7 millions hectares
- Forêt : 4,1 Millions hectares.

Dans le cadre des efforts visant l'extension de la superficie agricole, un arsenal juridique et institutionnel a été mis en place pour mettre à la disposition des investisseurs le foncier agricole nécessaire, leur permettant de concrétiser leurs projets d'investissement. A ce titre, pour la gestion du foncier agricole, le secteur de l'Agriculture s'appuie sur deux offices spécialisés à savoir :

- L'ONTA : l'Office National des Terres Agricoles.
- L'ODAS : l'Office de Développement de l'Agriculture industrielle en terres Sahariennes

⁹¹ Doré T et Récauchère O « la question agricole mondiale, enjeux économique, sociaux, environnementaux », paris, 2010, p70

⁹² aapi.dz/secteur-de-l'agriculture

⁹³ aapi.dz/secteur-de-l'agriculture

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

L'analyse des données de l'ONS montrent que le taux de la contribution de l'agriculture dans le PIB est en hausse. Sa croissance est passée de 9.4% en 2013 à 18% en 2024⁹⁴.

3-1-2 La diversification agricole

Après l'indépendance, l'Algérie définit des politiques agricoles orientées vers la promotion des filières d'exportation mises en place afin d'assurer des rentrées de devise.

L'Algérie a essayé d'échapper à l'emprise de la hiérarchie économique basée sur l'exportation des hydrocarbures afin de se diriger vers une diversification économique basée sur l'exportation de divers produits pour différents clients. Au cours des années 2020 et 2021, a montré un fort intérêt pour les produits agricoles comme alternative forte au carburant, surtout à la lumière de la baisse et de la fluctuation des prix du carburant et des revenus des exportations agricoles algériennes atteignant des chiffres records par rapport à toutes les années précédentes⁹⁵

Pour appréhender la notion de diversification agricole au plan de l'économie nationale, il convient de se situer au niveau de l'organisation des filières des différents produits. La notion de diversification agricole appliquée aux produits vivriers comprend l'ensemble des opérations à accomplir au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation pour que ces produits puissent jouer un rôle dans le développement de l'économie nationale et dans l'amélioration des revenus des différents intervenants.

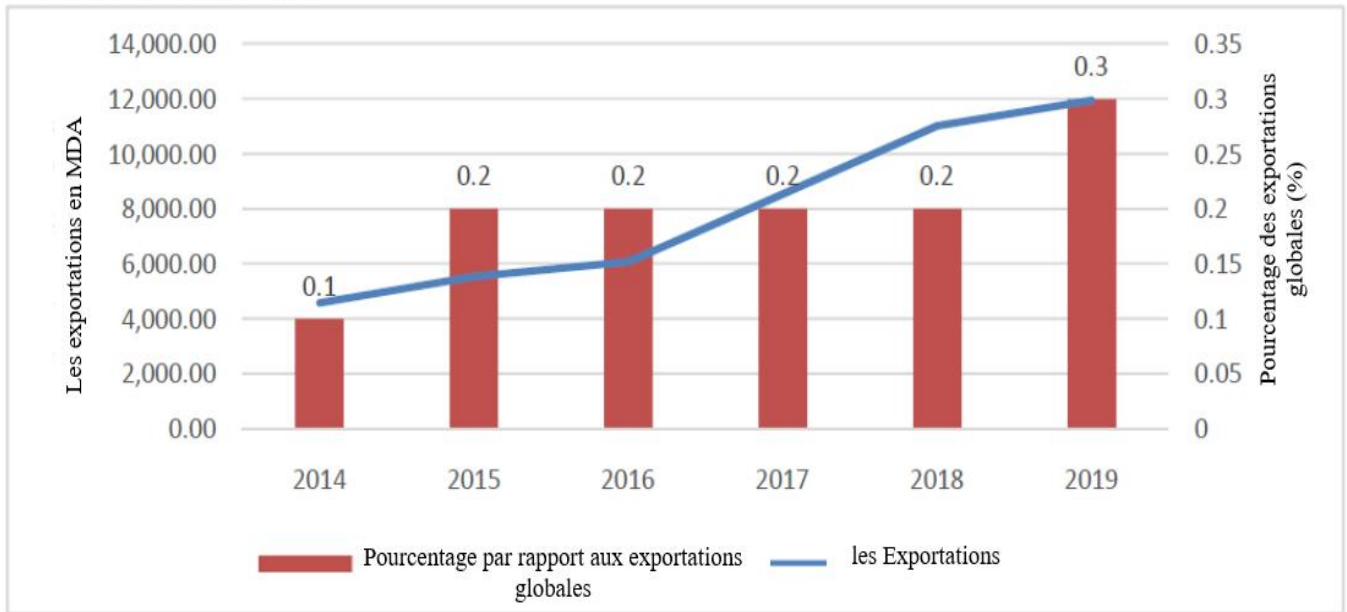
Graphe N° 3 Évolution des exportations de produits agricole pour la période 2014-2019

⁹⁴ Algérie presse service <https://www.aps.dz/economie>

⁹⁵ Revue el minhal économique N° 3 décembre 2021, université El-ouadi, page 580

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

Unité: Millions de Dinars (MDA)



(DTCCN, 2021) Source

Ce graphique nous montre que les produits agricoles ont connus un développement continu au cours de la période 2014-2019, selon les dernières données publiées en 2021 par le Bureau national des statistiques. Tandis que lorsque le ratio des exportations agricoles au volume total des exportations est réduit, le graphique montre que ce ratio a été relativement stable à une moyenne de 0,2 depuis 2014 jusqu'à 2019, ce qui n'est pas un bon indicateur. Le tableau N° 8 illustre les ratios des exportations agricoles par rapport aux exportations total, les exportations d'animaux vivants de l'Algérie ont progressivement diminué depuis 2017 à moins d'un million de dinars algériens, et que les exportations de produits marins, de céréales et d'autres cultures (telles que le café et les épices), ainsi que de légumes, les fruits et la viande, se sont développés de manière significative tout au long de la période 2014-2019, avec des exceptions mineures. Le reste des produits était volatile.

la différence entre le volume des grandes exportations agricoles et les données totales des sous-ensembles varie en raison des méthodes de classification des données adoptées par le rapport du ONS et leur division par secteur NSA ou bien la Classification unifiée du commerce extérieur CTCA.

Tableau N° 12 Evolution des Produits agricole d'Algérie par groupes pendant la période 2014-2019 (Unité million da)

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

Table1: Evolution des Produits agricole d'Algérie par groupes pendant la période 2014-2019 (Unité million da)

2019	2018	2017	2016	2015	2014	
11933.9	11004.7	8 519.70	6 053.20	5 519.20	4 571.40	Exportations agricoles
0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	Pourcentage des exportations totales
0	4.7	4.9	13.9	8.8	1.6	Animaux vivants exclus ceux de la division 03
317.9	279.1	96	65.4	54.1	76.5	Viandes et préparations de viandes
382.9	662.5	81.7	44.7	264.7	317.5	Produits laitiers et œufs d'oiseaux
1 422.80	1 321.70	1 065.50	731.3	642.2	548.1	Poissons, crustacés, mollusques et préparations
780.1	554.7	592.5	357	296.8	125.8	Céréales et préparations à base de céréales
9 888.00	9 549.90	7 603.60	5 622.60	5 052.70	3 874.30	Légumes et fruits
30 999.10	27 479.10	25 491.00	25 635.80	15 330.40	17 950.40	Sucres, préparations à base de sucre, et miel
1 657.30	1 443.50	1 067.40	1 106.50	769.7	603.2	Café, thé, cacao, épices, produits dérivés

Source.: DTCCN 2021 p 77

La diversification consiste à cultiver plusieurs produits au cours d'une même saison. Les encadreurs doivent mettre en garde les agriculteurs contre des risques de la monoculture (chute des cours mondiaux, perturbation du système de crédit et des approvisionnements en intrants agricoles à la suite des décisions politiques, etc.) et les inciter à diversifier leurs cultures.

Le choix des produits à promouvoir dans le cadre d'une diversification dépend des conditions agro climatiques de chaque région. Les encadreurs agricoles doivent être en mesure de conseiller aux producteurs les meilleures pratiques dans ce domaine, et notamment⁹⁶ :

- commencer la diversification agricole par les cultures qui prédominaient traditionnellement dans la région avant l'introduction de la nouvelle culture principale ;
- assurer que les conditions climatiques et écologiques sont appropriées et que ces cultures font partie d'un patrimoine socioculturel établi de longues dates.

⁹⁶ LARBI.K, MENACEUR.K, op.cit page 73

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

3-2 La production algérienne des dattes

L'Algérie occupe une place très importante parmi les pays producteurs et exportateurs de dattes dans le monde. Elle dispose de plus de 1000 variétés de dattes, elle a occupé la première place en termes de qualité, notamment grâce à «Deglet Nour» de qualité supérieure et mondiale⁹⁷

La production algérienne de dattes a atteint 1.32 millions de tonnes en 2023, cette quantité est répartie sur 174 000 Ha, sur 17 wilayas du sud du pays dont seule la variété Deglet Nour produite à Biskra est labélisée.

Tableau N°13 : La production algérienne de dattes durant la période 2013-2023

Valeur : millions tonnes

ANNEE	2013	2015	2017	2019	2022	2023
QUANTITÉ	0,84	10	1,1	1,20	1,24	1,32

Source : à partir des données de la CACI

GRAPHE N°4 : Évolution de La production algérienne de dattes durant la période 2013-2023



Réalisé à partir des données du tableau N° 12

Le tableau ci-dessus présente l'évolution de la production de dattes en Algérie durant la période de 2013 à 2023. Nous avons d que l'Algérie n'a produit que 0.84 million de tonnes de datte en 2013, cependant elle a réalisé une croissante marginale en 2023 avec 1.32 millions de tonnes.

⁹⁷ Radio Algérienne, /news.radioalgerie.dz

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

3-3 Les exportations algériennes de dattes

L'Algérie s'impose comme l'un des piliers du marché mondial des dattes. Selon le dernier rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le pays a produit 1,32 million de tonnes de dattes en 2023, le plaçant au **troisième rang mondial derrière l'Égypte et l'Arabie saoudite**. Une performance qui témoigne du rôle central du pays dans cette filière stratégique⁹⁸.

Le positionnement des dattes algériennes sur les marchés mondiaux est l'objectif principal assigné par les différents acteurs du domaine, car permettant de commercialiser le produit national "à sa valeur réelle" et de veiller à empêcher sa "stagnation". Il s'agit également de contribuer aux performances de l'économie nationale dans divers secteurs, et d'assurer des revenus supplémentaires hors hydrocarbures.

La présence d'une infrastructure solide dans la wilaya de Biskra, illustrée par un terminal de fret à l'aéroport, ainsi que par des centaines de chambres froides et des dizaines d'entreprises spécialisées dans l'emballage, le conditionnement et le traitement des dattes, a contribué à la véritable percée des exportations du produit national sans préjudice de la qualité du produit et de ses spécificités, les dattes algériennes ont maintenu le rythme qui leur permet d'être présentes, chaque saison, en qualité et en quantité, et de répondre ainsi aux commandes sans le moindre déséquilibre,

Tableau N° 14: L'évolution des exportations algérienne de dattes pour la période de 2017-2023

ANNEE	2017	2021	2022	2023
EXPORTATION				
(Tonnes)	47 000	77 000	79 000	83 000

Source : rédiger d'après les données de FAO

Le tableau ci-dessus, présente l'évolution des exportations algériennes de dattes où nous avons constaté que la valeur de dattes exportée a connu une évolution positive durant toute la période allant de 2017 à 2023, cette exportation qui demeure toujours marginale par rapport à la quantité produite avec un taux qui ne représente que 6,28%.

⁹⁸ Algérie presse service

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

3-4 Les principaux pays importateurs de dattes algériennes

Les exportateurs algériens de dattes ont réussi à conquérir de nouveaux marchés internationaux sur différents continents. Ce produit national a pu atteindre, pour la première fois, de nouveaux marchés étrangers, tels que l'Australie, l'Indonésie, le Bangladesh et l'Azerbaïdjan, ainsi que le Congo, l'Angola, le Sénégal et le Ghana, en plus des marchés «traditionnels» que sont la France, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Canada, la Mauritanie et les Emirats arabes unis, 314 opérations d'exportation ont été réalisées au niveau de la CCI des Ziban, en dehors des opérations similaires effectuées sous l'égide de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), notamment vers les pays arabes

Conclusion du chapitre 3

Ce chapitre nous a permis d'exposer le contenu de la politique nationale de soutien aux exportations hors hydrocarbures établis par les pouvoirs publics algériens, nous avons pu identifier les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement des opérateurs nationaux sur les marchés étrangers, ainsi que les dispositifs et les nouvelles mesures d'appui mises en œuvre visant à améliorer le positionnement de ce type d'exportations sur les marchés étrangers.

Pour le secteur agricoles objet de cas d'étude dans ce mémoire, on bien constaté que la part de ce secteur dans l'exportation est très faible, malgré que l'Algérie occupe la 3^{ème} place à l'échelle mondiale dans la production de dattes pour l'année 2023, avec une production de 1,32 millions de tonnes, elle n'exporte pour la même année que 83 000 Tonnes soit 6,28% de sa production total, une très faible proportion des exportations agricoles.

Dépit de la volonté affichée par les pouvoirs publics algériens ainsi que tous les facteurs favorables au développement l'Algérie réussi qu'à contribuer d'une façon très minime à la diversification de l'économie algérienne à cause des politiques inefficaces mises en place à travers divers dispositif d'appui, l'échec du modèle économique algérien, mais aussi à cause du manque d'intérêt accordé au secteurs agricole et industriel qui ont une part de 4.8% en 2024 par rapport aux exportations des hydrocarbures, et ce, d'après le dernier rapport de la banque mondiale sur l'état de l'économie algérienne pour l'année 2024.

Chapitre 3 : les dispositifs d'accord à l'exportation

L'Algérie demeure toujours un pays mono-exportateur dont les recettes sont majoritairement basées sur les revenus des hydrocarbures.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion Générale

Conclusion générale

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de mettre en évidence les Etats de l'exportation Algérienne et les résultats des mesures prises dans le cadre de la promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie. Au terme de cette étude, il serait nécessaire de rappeler les principaux résultats auxquels nous sommes parvenus.

La dépendance de l'Algérie à l'égard du secteur des hydrocarbures ne pourra pas satisfaire pour longtemps les exigences de l'économie algérienne vu que le pétrole constitue une ressource non renouvelable et la chute des prix du pétrole en état actuel alarme l'économie algérienne, le secours à cette dépendance réside dans la diversification d'autres ressources de croissance et de promouvoir le secteur hors hydrocarbures.

Pour cela, le développement des exportations hors hydrocarbures en Algérie est plus de deux décennies était au centre d'une attention particulière des pouvoirs publics qui ont instauré plusieurs mesures institutionnelles et mesures réglementaires, et ils ont effectué plusieurs conventions et accords internationaux pour donner l'outil, l'aide et l'appui nécessaire pour que les entreprises exportatrices hors hydrocarbures atteindront une croissance et compétitivité à l'international.

Les résultats de recherche ont fait ressortir l'existence d'un décalage entre les discours des pouvoirs publics en matière d'encouragement aux exportations hors hydrocarbures et la réalité telle qu'elle est vécue par les opérateurs économiques concernés ainsi que des entreprises qui n'arrivent pas à faire face aux nombreuses contraintes rencontrées que ce soit à l'échelle nationale ou internationale et qui subissent des difficultés à introduire le produit national dans les marchés étrangers.

Cette analyse nous a permis de répondre à la problématique que nous avons posée au départ. « Dans quelle mesure les politiques commerciales mises en œuvre par l'État algérien ont-elles permis de stimuler les exportations hors hydrocarbures, et quelles en sont les limites ? ». Nous pouvons confirmer que les organismes d'appui et d'incitation à l'exportation qui dispose de multitudes mécanismes nécessaires permettant de booster les démarches des entreprises à l'exportation ;

Par ailleurs, l'Algérie doit revoir et reconsidérer d'une manière plus approfondie la question de la promotion des exportations hors hydrocarbures, d'essayer de voir quels sont ces métiers mondiaux en s'appuyant sur l'analyse sectorielle de l'offre exportable, ainsi la possibilité d'adapter les dispositifs d'appui aux besoins des entreprises dans les diverses phases et étapes du processus d'exportation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Conclusion Générale

Les aides proposées par les pouvoirs publics pour l'accompagnement des entreprises exportatrices algériennes hors hydrocarbures sont insignifiantes. Le remboursement ou l'assurance dont s'en charge les dispositifs d'appuis à l'exportation tardent à avoir lieu en cas de risques subis par l'exportateur.

Malgré toutes ces réformes et la politique de promotion des exportations hors hydrocarbure, l'Algérie demeure mono exportateur du pétrole et un gros importateur. Beaucoup d'efforts restent à faire pour aboutir à une diversification du commerce extérieur. Ainsi nous proposons les solutions suivantes :

- Les pouvoirs publics doivent établir une stratégie de développement permanente et non conjoncturelle ;
- Alléger les procédures administratives liées aux exportations hors hydrocarbures ;
- Sensibiliser les entreprises et métriser la culture des exportations ;
- Faciliter les démarches d'exportation;
- Assurer l'accompagnement bancaire lors l'opération d'exportation à l'étranger ;
- Mettre en place des plateformes logistiques pour faciliter l'opération d'exportation ;
- L'Etat doit fournir aux organismes d'appui les moyens nécessaires afin de réaliser leur mission.

Bibliographie

Ouvrage

- Abdelhamid BRAHIMI, “ l’économie algérienne”, OP, Alger, 1991
- BARRELIER A. « Exporter : pratique du commerce international » Editions Foucher, Paris 2003
- BLANCHETON.B, histoire de la mondialisation, Edition De Boeck Université, Bruxelles, 2008,
- BLANCHETON.B, histoire de la mondialisation, Edition De Boeck Université, Bruxelles, 2008,
- BOUDJEMAA.A « programmes gouvernementaux, programme de mise à niveau des PME algériennes », Allemagne 2026
- Doré T et Récauchère O « la question agricole mondiale, enjeux économique, sociaux, environnementaux »,paris, 2010
- Jean-Marc Siroën,« L’OMC et les négociations commerciales multilatérales »Eurisco, Paris ,2007.

Articles scientifiques

- AKACEM. K, Dr BENLOUKIL.R, AKACEM.M «Libre-échange ou protectionnisme pour l’Algérie » Revue des Sciences Économiques de Gestion et de Commerce / N° 28 vol 1 – 2013
- ANTOINE BOUET « le protectionnisme : analyse économique », 1998, Paris
- MAURIN.M « J.M.Keynes, le libre échange et le protectionnisme» L’actualité économique , volume 86 numéro 1 Mars 2010
- BOUYACOUB (A) : « revue sur L’économie algérienne et le programme d’ajustement structurel», Printemps 1997
- CHIKH .N , Les dispositifs d’incitation à la promotion des exportations hors-hydrocarbures en Algérie : constat et analyse ,Revue du professeur de recherche en études juridiques et politiques, université tizi ouzou-2018
- IGUERGAZIZ Wassila, BOULIFA Yamina «évolution de la politique commerciale algérienne depuis l’indépendance et l’impact des prix du pétrole sur la balance commerciale, EL-Manhel Economique, volume 06, Numéro 01, juin 2023, université Tizi ouzou 2023
- HAMADACHE.CH « les PME algériennes et la mise à niveau »université de Blida, La revue de recherches et d’études juridique et politique, N° 11
- KARA RABAH-« Essai sur l’évolution de l’économie Algérienne 1962-2015 Approche historique » université TiziOuzou
- Kim Sébastien Pham, Marie-Ange Véganzones, « La zone de libre-échange nord-américain : trois stratégies pour un accord (Revue Economie et statistique N° 264,1993
- NIOSI.J, ZHEGU.M, « Étude sur l’accompagnement à l’internationalisation des Petites et moyennes entreprises québécoises », Université de Québec à Montréal, Août 2011,
- LEFGOUM Samia, Ouverture commerciale de l’Algérie: quelles retombées en termes de diversification des exportations , revue de sciences économique et de gestion et sciences commerciales N° 18.
- Olivier Dabène, Les vingt ans de l’Accord de libre-échange nord-américain (Alena). Le Mexique toujours à l’orée du « premier monde » ,N°207-208Paris, 2014
- RAHMANI Yamina, BENYAHIA-TAIBI Ghali « Analyse de la Politique de Soutien aux Exportations des PME en Algérie » journal des sciences économique et management, Volume: 40 / N°: 40 (2020)
- TOUHOUCHE.R ,Analyse de l’évolution des exportations hors hydrocarbures (2015-2020), Ecole Supérieur de Management Tlemcen/Laboratoire LEREM, Juin 2023

Bibliographie

- Accord euro-méditerranéen établissant une association entre la république algérienne démocratique et populaire d'une part, et, la communauté européenne et ses états membres, d'autre part,

Mémoire

- ACHICHE ANIA, HAKOUM DYHIA « l'impact des réformes économiques sur le commerce extérieur Algérien 1963-2019 » mémoire Université Tizi Ouzou, 2018
- AIT MIMOU.S ,AMARI.N « Contraintes à l'exportation pour les entreprises algériennes cas ENIEM » université Tizi Ouzou,2019
- AIT MIMOU Samia ,AMARI Nassima « Contraintes à l'exportation pour les entreprises algériennes cas ENIEM »Mémoire master université Tizi Ouzou,2019 ,
- AUMOURASSI.N «Analyse des dispositifs accompagnement à l'exportation hors hydrocarbures en Algérie, état des lieux et contraintes», mémoire de master, université Tizi Ouzou, 2020,
- BOULAYOUNE.L, LOUBAR .Y, Essai d'analyse de la politique commerciale en Algérie 1995-2016, mémoire de master FCI, université de Bejaia, 2016
- HAOUA .K, « l'impact des fluctuations du prix du pétrole sur les indicateurs économiques en Algérie », mémoire de magister en sciences économiques, 2012
- MKIMER-BENGELOUNE.L, modélisation des barrières non tarifaires et leur impact sur les Échanges internationaux, thèse de doctorat en science économique, université de Toulon, 2013
- OUAZZI A, « La contribution du secteur privé à la diversification des exportations hors hydrocarbure », mémoire de magister, Tizi-Ouzou, 2016
- REMITA Y « Les dispositifs d'aide et d'appui aux exportations hors hydrocarbures en Algérie »mémoire de master FCI, université Tizi Ouzou, 2020
- TERROUCHE.Y« la nouvelle politique de diversification d'exportation hors hydrocarbure en Algérie » mémoire de master sciences commerciales, université Tizi Ouzou, 2020
- ZIDANI Abdelhamid, TERRAK Abdelghani « Exportation hors hydrocarbures, processus et contraintes, cas du groupe SAIDAL » mémoire master université de tiziouzou, 2018
- LECERF M, «Les petites et moyennes entreprises face à la mondialisation», Thèse de doctorat, Université de Paris, 2006,
- **Documents officiels**
- JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUEALGÉRIENNE N° 06 du 27/01/2019
- JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUEALGÉRIENNE N° 84 du 27/12/2023.
- Décret n° 96235- du 2 juillet 1996
- ASJP , Les Cahiers du MECAS V°19 / N° 1/ Juin 2023
- OPTIMEXPORT Algérie : programme de renforcement des capacités exportatrices des PME algériennes 2007-2009

Autres documents

- Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et Facilitations accordées aux exportations hors hydrocarbures »,recueil avril 2007
- Ministère des affaire étrangères, consulté le 01/06/2025
- Ministre du commerce, Direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et Facilitations accordées aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007

Sites internet

- Site internet de l'OMC www.omc.com
- Site internet de office nationale des douane www.douane.gov.dz
- Site internet de netpme www.netpme.fr
- Site internet de AAPI www.aapi.dz
- Site internet de Algérie presse économe www.aps.dz
- Site internet de la radio algérienne WWW.newsradioalgerie.dz

Bibliographie

TABLE DES MATIÈRES

Listes des Figures	V
Liste des Tableaux	VI
SOMMAIRE	VII
CHAPITRE 1 :LA POLITIQUE COMMERCIALE ET SON ELABORATION	6
INTRODUCTION	6
SECTION 1 : La politique commerciale de libre-échange	6
1.1 L'élaboration de la politique commerciale	6
1.2 L'apparition des accords de libre échange	7
1.3 Les avantages et les inconvénients du libre-échange :	12
SECTION 2 : La politique du commerce protectionniste	14
2.1 Les principes du protectionnisme	14
2.2 Les formes du protectionnisme :	15
2.3 Les avantages et les inconvénients du protectionnisme	18
CONCLUSION DU CHAPITRE 1	20
CHAPITRE 2: OUVERTURE COMMERCIALE DE L'ALGERIE : THEORIE ET REALITE.....	23
INTRODUCTION	23
SECTION 1 : L'évolution du commerce extérieur en l'Algérie :	24
1.1 Période du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur :	24
1.2 La libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie :	28
1.3 Le processus d'ouverture commerciale	32
SECTION 2 : Analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures et leurs contraintes	34
2.1 Analyse de l'évolution des exportations hors hydrocarbures	35
2.2 Les contraintes d'exportation hors hydrocarbures	39
2.3 Les risques liés à l'exportation hors hydrocarbures	42
Conclusion du chapitre 2	43
CHAPITRE 3 : LES DISPOSITIFS D'ACCORD A L'EXPORTATION	45
INTRODUCTION	45
SECTION 1 : Les mesures de facilitation pour les exportations hors hydrocarbures	45
1.1 Les mesures fiscales	45
1.2 Les mesures douanières:	46
1.3 Les mesures financières :	48

Table des matières

SECTION 2 : Les organismes d'appuis à l'exportation	51
2.1 Les organismes d'appuis et d'encadrement administratif	51
2.2 Les organismes de financement	55
2.3 Autres structures d'accompagnement	57
SECTION 3 : Étude de l'impact des dispositifs d'exportations sur le secteur agricole (cas d'exportation de dattes)	59
3.1 Présentation du secteur agricole	60
3.2 La production algérienne des dattes	64
3.3 Les exportations algériennes de dattes	65
3.4 Les principaux pays importateurs de dattes algériennes	66
CONCLUSION DU CHAPITRE 3	66
CONCLUSION GENERALE	69
BIBLIOGRAPHIE	71
TABLE DES MATIERES	74
Résumé	76

Résumé

Une économie fortement dépendante des hydrocarbures est estimée porteuse de risque. Pour faire face à cette dépendance, la diversification des exportations est devenue l'un des objectifs prioritaires pour la stratégie de développement des exportations algériennes. La crise de 1986 a démontré la nécessité de diversifier son économie afin de répartir les risques sur plusieurs domaines.

Pour se faire un certain nombre de mesures visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures ont été prises par le gouvernement algérien. Depuis le début des années 1990, l'Algérie a commencé ses premières réformes en vue de diversifier ses exportations par la mise en place de dispositifs et de mesures d'accompagnements des exportations hors hydrocarbures.

Les recherches que nous avons réalisées, nous ont permis de constater qu'en dépit de la volonté affichée par les pouvoirs publics algériens en matière de promotion des exportations hors hydrocarbures ; ils demeurent marginaux avec un taux de 4,8%. Devant cette situation, la continuité des réformes s'avère indispensable.

Mots clés : politiques commerciales, exportation hors hydrocarbures, Dispositifs d'aide, diversification d'exportation

Abstract

An economy that is heavily dependent on hydrocarbons is considered to be high-risk. To address this dependency, export diversification has become one of the top priorities in Algeria's export development strategy. The 1986 crisis clearly demonstrated the need to diversify the economy in order to spread risk across multiple sectors.

To this end, a number of measures aimed at promoting non-hydrocarbon exports have been implemented by the Algerian government. Since the early 1990s, Algeria has initiated its first reforms to diversify its exports by establishing support mechanisms and measures for non-hydrocarbon exports.

Our research has shown that, despite the Algerian authorities' stated commitment to promoting non-hydrocarbon exports; these exports remain marginal, representing only 4.8% of total exports. In light of this situation, the continuation of reforms is essential.

Keywords: trade policies, non-hydrocarbon exports, aid schemes, export diversification